

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2022
PROCES-VERBAL

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, trois février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Julien WEIL, Maire, le vingt-huit janvier, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Julien WEIL, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Tiffany CULANG, conseillère municipale, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Julien WEIL, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, Mme Marianne VERON, Mme Caroline QUERON, Mme Séverine FAURE, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, Mme Marilyne BARANES, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH, Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Florence CROCHETON-BOYER pouvoir donné à M. Julien WEIL.
M. Dominique PERRIOT pouvoir donné à Mme. Maria TUNG.
M. Jacques GUIONET pouvoir donné à Mme Isabelle KOPECKY.
M. Thomas BOULLE pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD.
M. Patrick BEAUDOUIN pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT.
M. Rydian DIEYI pouvoir donné à Mme Tiffany CULANG.
M. Albert DANTI pouvoir donné à Mme Marianne VERON.
Mme Marie-France DUSSION pouvoir donné à Mme Anne-Françoise GABRIELLI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Approbation du Procès-Verbal du 14 décembre 2021

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 14 décembre 2021.

2. Vote du budget primitif 2022

Le contexte général pèse de manière directe et décisive dans l'élaboration des budgets 2022 des collectivités locales.

C'est ainsi que la Ville de Saint-Mandé a dû faire face, ces dernières années, à des contraintes fortes obérant largement ses marges de manœuvre financières. Le coût global s'élèverait pour les finances de la Ville à 5,250 M€ sur la période 2020 et 2021. Le fonds de garantie de l'Etat versé à la commune qui vient d'être notifié par ses services est de 292 420 € et ce sans connaître les modalités de calcul

retenues. L'aide de l'ARS, quant à elle, qui s'élève à 210 665 € fin 2021, ne couvrirait pas à ce stade, 100% des dépenses engagées par Saint-Mandé pour le fonctionnement du centre de vaccination.

Par ailleurs, **Saint-Mandé voit son autonomie fiscale clairement remise en cause**, comme toutes les collectivités locales, avec :

- Un levier fiscal limité dorénavant à la seule taxe foncière,
- Des réformes fiscales imposées par l'Etat non compensées à 100%,
- Des prélèvements sur ses recettes plus importantes (prélèvement sur les amendes de police par exemple),
- Des dotations de l'Etat fléchées sur des orientations décidées par le Gouvernement.

Enfin, le contexte reste incertain avec plusieurs interrogations en 2022 : le prolongement ou non des effets de la crise sanitaire, la situation économique et sociale avec ses incertitudes sur le niveau d'inflation à venir, les résultats des prochaines élections et ses conséquences sur les nouvelles relations entre l'Etat et les collectivités territoriales sans aucun doute défavorables pour ces dernières avec une contribution financière plus importante des communes, des départements et des régions au redressement des comptes publics. Avec la crise sanitaire et économique, la dette de l'Etat a augmenté de 650 Md€ pour atteindre plus de 115% du PIB fin 2021.

Au-delà du contexte général, la loi de finances et la revalorisation annuelle des bases fiscales impacteront les grands équilibres des budgets 2022 des collectivités locales

Promulguée le 30 décembre 2021, la loi de finances pour 2022 comprend différentes mesures avec notamment :

- La stabilité des dotations mais au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale et au détriment des villes comme Saint-Mandé (avec l'écrêtement de la DGF),
- La réforme des indicateurs financiers qui pénalisera à l'avenir Saint-Mandé,
- La réforme du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) qui réduit à la fois le périmètre des dépenses éligibles et revoit le taux retenu pour certaines dépenses (limité à 5,6% pour les dépenses informatiques gérées en nuage par exemple),
- La prise en compte des rôles supplémentaires sur les locaux à usage d'habitation en 2020 dans le calcul de la compensation fiscale versée depuis 2021 par l'Etat, suite à la suppression de la taxe d'habitation,
- La mise en œuvre d'une compensation intégrale pendant 10 ans pour les nouvelles constructions de la perte de recettes liée à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le changement le plus important concerne la revalorisation des bases d'imposition. Après une année de quasi-stagnation à +0,2% en 2021, elle s'élèvera à +3,4% en 2022 avec l'inflation.

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives ne relève plus, en effet, du Parlement mais de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre.

Cependant, la hausse généralisée des prix alourdit également le panier des collectivités locales calculé selon un indice des prix des dépenses communales spécifiques : l'inflation subie par les communes est en effet presque trois fois supérieure à celle supportée par les consommateurs selon les études de la Banque postale. C'est ainsi qu'entre juin 2020 et juin 2021, l'inflation subie par les communes est de +1,12%, et celle des consommateurs de +0,42%.

La Fédération Française du Bâtiment anticipe l'arrêt de près d'un chantier sur trois faute de matériaux et d'envolée des prix.

Le projet de budget 2022 de Saint-Mandé s'élève à 63,6 M€ toutes sections confondues : 43,150 M€ en fonctionnement et 20,458 M€ en investissement.

Il confirme la volonté des élus de la majorité municipale, à la fois, **de mener à bien le programme issu des 100 engagements pris devant les Saint-Mandéens et de maintenir ses équilibres sur le plan financier.**

⇒ Mener à bien le programme issu des 100 engagements avec en 2022 :

- Une amélioration de la qualité des services rendus à la population avec **43,150 M€ de budget de fonctionnement** dont près de 0,978 M€ de crédits supplémentaires affectés directement à l'activité des services (les dépenses d'activités passent de 33,405 M€ en 2021 à 34,383 M€ en 2022),
- Une montée en puissance du programme d'investissement avec **près de 19 M€ de crédits d'équipements** inscrits dans le projet de budget.

⇒ Tenir ses engagements sur le plan financier : la construction du budget 2022 reprend les lignes directrices issues des premières orientations budgétaires présentées en début de mandature :

- Les taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) n'augmenteront pas,
- La trajectoire d'épargne brute restera supérieure au remboursement du capital de la dette. L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (2,864 M€) couvrira largement en 2022, le remboursement annuel de la dette (1,660 M€) permettant à la collectivité de se dégager des fonds propres plus importants pour financer ses dépenses d'équipement tout en limitant le recours à l'emprunt,
- En inscrivant un emprunt d'équilibre de 4,450 M€ dans le budget 2022, le niveau de dette sera maintenu autour de 20 M€, soit le montant de 2019, et la capacité de désendettement restera en dessous de 10 ans (inférieur au seuil d'alerte de 12 ans fixé par l'Etat) à la fin du mandat.

Nous détaillerons les grands équilibres et les principales actions du budget 2022 en fonctionnement (1) et en investissement (2).

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

Le budget de fonctionnement augmente d'1,9 M€ en 2022. Sur ces 1,9 M€ de recettes supplémentaires, **plus de 0,8 M€ seront affectés à des nouvelles dépenses de fonctionnement et plus d'1 M€ (plus de 50%) seront dégagés de la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement.**

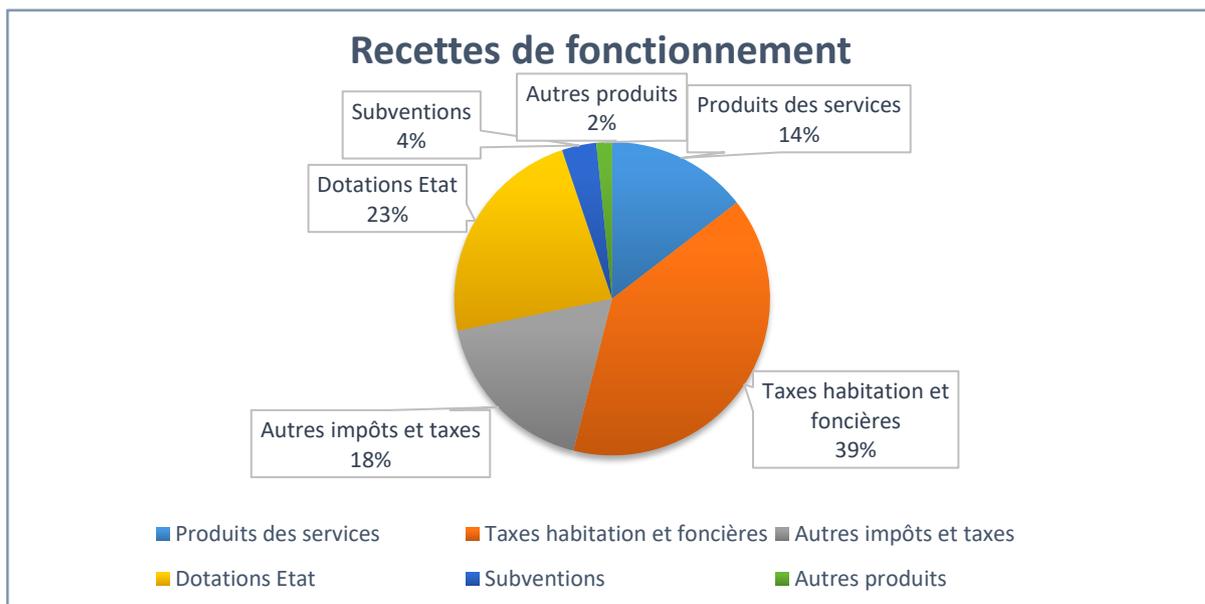
1.1) Les recettes de fonctionnement :

Elles comprennent principalement :

- Les produits d'exploitation dont les produits des services municipaux,
- Les impôts et taxes,
- Les dotations, subventions et participation dont la dotation globale de fonctionnement (DGF).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Projet BP 2022
70 Produits d'exploitation	6 070 304 €	5 967 726 €	5 837 540 €	6 249 780 €
écart bp à bp n-1		-102 578 €	-130 186 €	412 240 €
évol. En % n -1		-1,7%	-2,2%	7,1%
Produits des services	2 824 244 €	2 776 026 €	2 715 360 €	2 806 006 €
Refacturation charges et mise à disposition du personnel	1 201 360 €	1 196 700 €	1 127 180 €	1 148 774 €
Stationnement	1 449 700 €	1 450 000 €	1 450 000 €	1 450 000 €
FPS	400 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Droits de voirie et domaine public	195 000 €	195 000 €	195 000 €	495 000 €
73 Impôts et taxes (hors TEOM)	30 433 864 €	31 199 545 €	31 099 935 €	33 009 150 €
écart bp à bp n-1		765 681 €	-99 610 €	1 909 215 €
évol. En % n -1		2,5%	-0,3%	6,1%
TEOM	1 909 438 €	2 081 287 €	0 €	0 €
TH et TF	23 399 925 €	23 966 259 €	23 616 650 €	25 350 865 €
Droits de mutation	2 200 000 €	2 400 000 €	2 600 000 €	2 800 000 €
Autres impôts et taxes	4 833 939 €	4 833 286 €	4 883 285 €	4 858 285 €
74 Dotations, subventions et participations	3 583 903 €	3 516 667 €	3 629 780 €	3 199 045 €
écart bp à bp n-1		-67 236 €	113 113 €	-430 735 €
évol. En % n -1		-1,9%	3,2%	-11,9%
DGF	1 910 000 €	1 853 609 €	1 780 000 €	1 650 000 €
Allocations compensatrices fiscales	369 200 €	369 200 €	461 850 €	27 080 €
Subventions et autres dotations	1 304 703 €	1 293 858 €	1 387 930 €	1 521 965 €
75 Autres produits de gestion courante	373 076 €	395 876 €	371 275 €	375 105 €
013 atténuations des charges	110 000 €	112 200 €	150 000 €	150 000 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	40 571 147 €	41 192 014 €	41 088 530 €	42 983 080 €
76 Produits financiers	120 919 €	120 919 €	120 920 €	120 920 €
77 Produits exceptionnels	45 375 €	45 375 €	45 500 €	46 000 €
78 Reprise sur provisions	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	40 737 442 €	41 358 309 €	41 254 950 €	43 150 000 €
écart bp à bp n-1		620 867 €	-103 359 €	1 895 050 €
évol. En % n -1		1,5%	-0,2%	4,6%

La répartition des recettes de fonctionnement confirme le recul de l'autonomie fiscale des collectivités locales : après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le poids des impôts directs locaux ne représentent plus que 39% des recettes de la collectivité en 2022 contre 60% en 2020.



1.1.1) Les produits d'exploitation (dont les produits des services) : 6,250 M€ au BP 2022 contre 5,838 M€ au BP 2021 soit une hausse de +0,412 M€

L'augmentation porte principalement sur les droits de voirie et le domaine public avec l'application de la grille tarifaire d'occupation du domaine public votée en 2021 et la fin de l'exonération des droits de terrasses accordée par la commune pendant 2 ans à l'ensemble des commerçants de Saint-Mandé afin de les soutenir pendant les moments les plus difficiles de la crise sanitaire (0,495 M€ soit + 0,3 M€ par rapport au BP 2021).

Les autres produits des services augmenteront selon les estimations inscrites au BP 2022 de près de 0,100 M€ avec notamment les différentes activités proposées au Cresco (avec l'ouverture du studio d'enregistrement par exemple +0,050 M€).

Les recettes de stationnement et le FPS resteront stables dans le BP 2022 respectivement à hauteur d'1,450 M€ et de 0,350 M€.

Enfin les refacturations de personnel en direction du CCAS et des autres organismes sont ajustés en 2022 aux montants réalisés en 2021 (1,149 M€).

1.1.2) Les impôts et taxes : 33 M€ au BP 2022 contre 31,1 M€ au BP 2021 soit une hausse de +1,9 M€

La fiscalité directe des ménages 25,351 M€ (soit +1,734 M€ par rapport au BP 2022) :

Une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition exceptionnelle en 2022

En application du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui, depuis 2018 s'appuie sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH), constaté au mois de novembre, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition sera de 3,4% en 2022.

Le maintien des taux d'imposition

Concernant la taxe d'habitation (TH), la loi de finances pour 2020 a, pour mémoire, voté la suppression de la taxe d'habitation pour la résidence principale :

- Environ 80% des foyers fiscaux ne payent plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale depuis 2020 ;
- Plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023 ;
- Les foyers fiscaux qui continuent d'acquitter une taxe d'habitation cette année seront progressivement exonérés : après 35% en 2021, 65% en 2022 puis 100% en 2023.

Le produit de la TH sur les résidences principales, pour les personnes concernées encore en 2022, étant transféré à l'Etat, seule la TH sur les résidences non principales est maintenue pour les collectivités locales. Par décision de l'Etat, comme pour 2021, les taux restent gelés en 2022. Le taux de TH à Saint-Mandé sera de 22,93%, majoré de 20%, soit 27,52%, pour les résidences secondaires.

Le vote des taux porte donc sur les 2 taxes foncières : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Les taux d'imposition n'augmenteront pas. Ils seront donc fixés de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,55% comprenant, depuis 2021 suite à la réforme fiscale, la part communale au taux de 18,80% et celle du Département au taux de 13,75% en vigueur avant la réforme ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 10,90%.

Le produit fiscal de la TH et des TF est estimé à 25,351 M€ dans le budget 2022.

Fiscalité locale	produit fiscal 2019	produit fiscal 2020	bases d'imposition définitives 2021	taux 2021	produit fiscal 2021	bases d'imposition 2022 (avec reval. forfaitaire)	taux 2022	produit fiscal estimé 2022
Taxe habitation résidences principales	13 924 396 €	13 734 148 €			0 €			0 €
Taxe habitation résidences non principales	1 025 799 €	901 970 €	3 614 361 €	22,93%	828 773 €	3 737 249 €	22,93%	856 951 €
Taxe habitation résidences secondaires (majoration 20%)	168 432 €	178 321 €	3 464 742 €	4,59%	158 893 €	3 582 543 €	4,59%	164 295 €
Taxe foncière propriétés bâties	8 602 541 €	8 749 997 €	47 583 801 €	32,55%	15 475 357 €	49 201 650 €	32,55%	16 001 967 €
<i>ville Saint-Mandé</i>	<i>8 602 541 €</i>	<i>8 749 997 €</i>						
<i>Département 94 => Villes suite réforme fiscale 2021</i>	<i>6 267 602 €</i>	<i>6 409 226 €</i>						
Taxe foncière propriétés non bâties	7 697 €	7 790 €	77 186 €	10,90%	8 413 €	79 810 €	10,90%	8 699 €
Total 1	23 728 865 €	23 572 226 €			16 471 437 €			17 031 913 €
Compensation suite réforme fiscale (coef. Correcteur 1,519)	0 €	0 €			8 045 394 €			8 318 954 €
Allocations compensatrices TH	384 629 €	415 568 €			0 €			0 €
Total 2	24 113 494 €	23 987 794 €			24 516 831 €			25 350 865 €
évolution		-0,5%			2,2%			3,4%

Les autres impôts et taxes (+0,175 M€)

Elles comprennent notamment les droits de mutation et la taxe de séjour qui sont estimés respectivement à 2,8 M€ et à 0,050 M€ en 2022. Concernant les droits de mutation, il est proposé d'augmenter les recettes de 0,2 M€ compte tenu des montants réellement perçus ces dernières années (3 M€ en moyenne par an).

La taxe de consommation finale d'électricité est estimée à 0,365 M€ en 2022.

Enfin, les attributions de compensation versées par la Métropole du Grand Paris seront stables à 4,443 M€ suite au transfert de compétence et de fiscalité de la CVAE à la suite de la création de l'établissement.

1.1.3) Les dotations, subventions et participations : 3,2 M€ au BP 2022 contre 3,630 M€ au BP 2021 soit une baisse de -0,431 M€

L'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) -0,130 M€

Depuis la loi de finances 2018, les collectivités locales ne subissent plus de minoration liée à la contribution au redressement des comptes publics. Cependant, le montant de la DGF est impacté par l'écrêtement qui finance la hausse des enveloppes de péréquation (dotations de solidarité rurale et urbaine) décidée par l'Etat (+190 M€ en 2022), et s'applique aux communes ayant un potentiel fiscal par habitant supérieur à 75% du potentiel fiscal par habitant moyen.

C'est le cas pour la Ville de Saint Mandé qui verra sa DGF de nouveau écrêtée en 2022 à hauteur de 130 000 € de BP à BP.

Pour rappel, la dotation de la compensation de la part salaires (d'un montant de 1 823 434 €) ne fait désormais plus partie de la DGF. Elle est intégrée dans l'attribution de compensation (AC) de la Métropole du Grand Paris.

Pour 2022, l'évolution serait la suivante :

Evolution DGF	2019	2020	2021	2022
DGF	1 930 843 €	1 850 236 €	1 738 078 €	1 650 000 €
Part DGF intégrée dans l'AC Métropole du Grand Paris	1 823 434 €	1 823 434 €	1 823 434 €	1 823 434 €
Total	3 754 277 €	3 673 670 €	3 561 512 €	3 473 434 €
Ecart n-1		-80 607 €	-112 158 €	-88 078 €
Evol. n-1		-2,1%	-3,1%	-2,5%

Les allocations compensatrices -0,435 M€

Avec la réforme de la TH, les allocations compensatrices versées par l'Etat ont été intégrées dans le calcul de la dotation de compensation fiscale. Par rapport au BP 2021, la baisse est de 0,435 M€.

Evolution des allocations compensatrices fiscales	BP 2021	BP 2022
Compensation TH (tx actuel) => transférée fiscalité (chap. 73)	447 850 €	0 €
Compensation TF personnes de condition modeste (tx actuel)	4 000 €	4 500 €
Compensation TF exonération longue durée (tx retenu 2019)	10 000 €	10 329 €
Compensation TF abattement 50% base imposition locaux industriels	0 €	12 251 €
Total	461 850 €	27 080 €
Ecart n-1		-434 770 €
Evol. n-1		-94,1%

Les subventions et autres dotations +0,134 M€

L'augmentation des subventions et autres dotations est liée aux subventions versées par la CAF avec l'ouverture de la nouvelle crèche prévue en septembre 2022.

1.2) Les dépenses de fonctionnement

Globalement les dépenses de fonctionnement augmentent en 2022 de plus de 0,8 M€ par rapport au BP 2021 : les dépenses obligatoires baissent de 0,167 M€ grâce à l'action de la collectivité (avec le financement des surcharges foncière limitant les pénalités issues de la loi SRU et une gestion rigoureuse de la dette) ; A l'inverse, les dépenses d'activités des services en direction des habitants augmentent de plus de 0,978 M€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Projet BP 2022
014 Atténuations de produits (prélèvements sur recettes) hors TEOM	4 689 431 €	4 809 816 €	5 544 820 €	5 414 850 €
TEOM	1 635 000 €	1 670 000 €	0 €	0 €
FPIC	900 000 €	900 000 €	900 000 €	910 000 €
Reversements sur FNGIR	3 754 816 €	3 754 816 €	3 754 820 €	3 754 820 €
Prélèvement art.55 loi SRU	34 615 €	155 000 €	890 000 €	250 000 €
Autres atténuations de produits (prélèvement amendes de police)	0 €	0 €	0 €	500 000 €
66 Charges financières (intérêts + ICNE)	625 060 €	586 750 €	475 000 €	438 235 €
Charges intérêts de la dette	663 611 €	611 250 €	575 000 €	450 000 €
ICNE	-38 551 €	-24 500 €	-100 000 €	-11 765 €
68 Dotations provisions pour risques et charges	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €
TOTAL DES DEPENSES OBLIGATOIRES	5 314 491 €	5 396 566 €	6 069 820 €	5 903 085 €
écart bp à bp n-1		82 075 €	673 254 €	-166 735 €
évol. En % n -1		1,5%	12,5%	-2,7%
011 Charges à caractère général	10 401 992 €	10 537 220 €	11 142 105 €	11 796 033 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	18 300 000 €	17 900 000 €	17 900 000 €	18 100 000 €
65 Autres charges de gestion courante	2 670 600 €	2 937 469 €	3 030 775 €	3 179 957 €
67 Charges exceptionnelles	1 204 455 €	1 303 507 €	1 232 250 €	1 207 250 €
022 Dépenses imprévues	0 €	0 €	100 000 €	100 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'ACTIVITES	32 577 047 €	32 678 196 €	33 405 130 €	34 383 240 €
écart bp à bp n-1		101 149 €	726 934 €	978 110 €
évol. En % n -1		0,3%	2,2%	2,9%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS CAF	37 891 538 €	38 074 762 €	39 474 950 €	40 286 325 €
écart bp à bp n-1		183 224 €	1 400 188 €	811 375 €
évol. En % n -1		0,5%	3,7%	2,1%
VIREMENT AU BUDGET D'INVESTISSEMENT (CAF brute)	2 845 904 €	3 283 547 €	1 780 000 €	2 863 675 €
écart bp à bp n-1		437 643 €	-1 503 547 €	1 083 675 €
évol. En % n -1		15,4%	-45,8%	60,9%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	40 737 442 €	41 358 309 €	41 254 950 €	43 150 000 €
écart bp à bp n-1		620 867 €	-103 359 €	1 895 050 €
évol. En % n -1		1,5%	-0,2%	4,6%

1.2.1) Les dépenses obligatoires : 5,903 M€ au BP 2022 contre 6,070 M€ au BP 2021 soit, -0,167 M€

Malgré un nouveau prélèvement sur les recettes fiscales estimé à 0,500 M€ en 2022 imposé par l'Etat pour financer les transports en Ile-de-France (prélèvement sur le produit des amendes de police), ces

dépenses seront légèrement en baisse de 0,167 M€ par rapport au BP 2021 grâce à l'action de l'équipe municipale :

- Les intérêts des emprunts continueront de diminuer l'année prochaine en application d'une gestion rigoureuse de la dette (-0,125 M€ hors ICNE);
- Et le prélèvement SRU sera également en forte diminution en 2022 grâce au financement des surcharges foncières menées antérieurement conformément au plan, d'actions programmé (-0,640 M€) :

calcul prélèvement SRU	CA 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Nbre de logts sociaux manquant pour atteindre 25% (a)	1 425	1 425	1 425	1 425	1 425	1 425
Montant du prélèvement par log vacant = 25% du potentiel fiscal par habitat 2020 (b)	283	295	295	295	295	295
Montant brut du prélèvement (C)	403 658 €	420 410 €	420 410 €	420 410 €	420 410 €	420 410 €
Montant de la majoration : (d) = tm X (c) avec tm=2,2 à partir de 2021	100 915 €	504 490 €	504 490 €	504 490 €	504 490 €	504 490 €
Montant brut du prélèvement + majoration (e) = (c) + (d)	504 573 €	924 900 €	924 900 €	924 900 €	924 900 €	924 900 €
Montant des dépenses déduites (g) = surcharges foncières réalisées n-2	355 500 €	34 900 €	675 500 €	1 050 000 €	977 000 €	1 000 000 €
Montant net du prélèvement (e) - (g) = (k)	149 073 €	890 000 €	249 400 €	0 €	0 €	0 €

1.2.2) Les dépenses d'activités des services : 34,383 M€ au BP 2022 contre 33,405 M€ au BP 2021 (+0,978 M€)

En 2022, les dépenses d'activités des services s'élèveront à 34,383 M€ en hausse de près d'1 M€ par rapport au BP 2021, traduisant un effort sans précédent de la collectivité afin d'améliorer encore la qualité des services rendus à la population. Elles comprennent notamment :

1) Les charges à caractère général qui s'élèveront à 11,796 M€ en 2022 (+0,654 M€ soit + 5,9% par rapport au BP 2021) ;

2) Les charges de personnel, estimées à 18,1 M€ en 2022 (+0,265 M€ soit +1,5% par rapport au réalisé 2021) ;

Evol.	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Estimation Réalisé 2021	Projet BP 2022
dépenses de personnel (012)	18 300 000 €	17 323 142 €	17 900 000 €	17 104 084 €	17 900 000 €	17 835 000 €	18 100 000 €

Pour 2022, il conviendra de prendre en considération les éléments de contexte suivants :

- La hausse annoncée du SMIC à hauteur de 1,5%,
- L'indemnité de 100 euros versée en janvier 2022 à certains agents pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, dite « prime carburant »,
- La revalorisation des grilles de rémunération des agents de catégorie C suite au relèvement de l'indice minimal de traitement porté à l'indice 340 à compter du 1er janvier 2022, et la bonification d'ancienneté d'1 an après reclassement pour les agents relevant des grilles de rémunération C1 et C2,
- Le GVT (Glissement Vieillesse technique), soit le coût des avancements individuels liés au déroulement de carrière des fonctionnaires à effectif constant,
- La généralisation du RIFSEEP à toutes les filières concernées,
- La poursuite de la mise en œuvre du plan élargi de mise en stage des agents contractuels,
- Le coût des élections présidentielles et législatives,

- L'impact budgétaire sur l'année pleine du recrutement d'un manager de centre-ville, d'un Coordinateur Jeunesse, des 3 postes créés au sein du Conservatoire en septembre 2021 et du reclassement d'un agent de catégorie B de la filière d'enseignement artistique
- La finalisation des recrutements en cours correspondant aux postes vacants, notamment Assistante sociale/CESF, instructeur en droit des sols,
- Le renforcement des effectifs de la Police municipale qui devrait s'accélérer suite aux mesures prises pour renforcer l'attractivité de la police municipale de Saint-Mandé : 8 postes sont en cours de recrutement.
- L'élargissement du recours aux apprentis suite aux engagements de la Ville pris en ce sens (doublement des effectifs d'apprentis)
- La création de postes permettant la mise en œuvre des ambitions municipales et pour renforcer les services ressources (Responsable de formation, Chargé de communication, Responsable Seniors, Chargé d'opération).

3) et les autres charges de gestion courante pour 3,180 M€ qui intègrent notamment les subventions versées au CCAS et aux associations ainsi que les contributions obligatoires aux écoles.

Les dépenses d'activités financeront les mesures nouvelles conformément aux engagements pris en début de mandat.

Les priorités seront donc données au cadre de vie, à la sécurité et à la redynamisation du centre-ville et des commerces conformément aux orientations budgétaires présentées en début de mandature.

Propreté urbaine et cadre de vie, urbanisme, habitat et développement durable (2,3 M€ hors masse salariale).

- Extension en année pleine de la propreté quotidienne lancée en septembre 2021 (0,850 M€). Les services ont été réorganisés afin de pouvoir étendre les horaires d'intervention avec la présence des agents jusqu'à 21h en période hivernale et 22h en période estivale. L'augmentation des effectifs a été réalisée par la conclusion d'un marché public. Un prestataire assure désormais les opérations de nettoyage sur la partie Sud de la Ville, suivant les mêmes horaires que les agents communaux ;
- Amélioration de l'entretien quotidien des espaces extérieurs et des voiries avec l'entretien des espaces verts, élagages, enlèvement des graffitis (1,7 M€). Les budgets restent globalement stables. Ils comprennent également les opérations de dératisation, les consommations et abonnement d'eau pour l'arrosage, les diverses plantations et aménagement d'espaces verts, l'entretien et la location de machines de propreté, les consommables et les fournitures ainsi que l'entretien des jeux extérieurs dans les écoles, les crèches et dans le jardin Alexandra David-Neel ;
- Fonctionnement, maintenance, entretien et mise aux normes de l'éclairage public, des feux tricolores et des réseaux divers (0,440 M€). Le changement de prestataire a permis de faire des économies d'échelle en regroupant de nombreuses prestations qui faisaient jusqu'alors l'objet de marchés distincts. Cependant, il convient de mettre aux normes les installations vieillissantes et un budget spécifique de 165 k€ a ainsi été prévu ;
- Les frais de fonctionnement du garage (carburants, assurance et entretien) pour 0,126 M€ ;
- Etudes sur les logements vacants (0,030 M€) ;
- Soutien au projet de recyclerie de l'association Tou's'Ressource en partenariat avec différents organismes publics : il s'agit de soutenir la création à Saint-Mandé d'un lieu de collecte, de tri, de réparation et de valorisation et de vente de divers produits (textile, livres, petits matériels et mobiliers).

Sécurité et tranquillité publique (0,090 M€)

Les objectifs principaux pour 2022, de la Direction de la Police Municipale sont les suivants :

- Assurer la mise en route de la Brigade Cynophile. Le financement de la formation de l'agent et de son chien ayant été validé sur le budget 2021, le coût à supporter sera beaucoup moins important et résidera dans l'acquisition de petit matériel soit quelques centaines d'euros tout au plus ;
- Assurer le fonctionnement normal de l'activité de la Direction à travers la reconduction des contrats de maintenance des équipements radios, armes et autres éthylomètres pour un montant prévisionnel de 19.800 euros ;
- Proroger les contrats de prestation de service comme la fourrière automobile et la fourrière animale pour un montant prévisionnel de 19.000 euros ;
- Le renforcement des effectifs de la Police municipale comme indiqué plus haut afin d'assurer un fonctionnement 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Redynamisation du centre-ville et des commerces (0,149 M€)

Le dynamisme commercial est tout autant à l'origine de l'attractivité d'une ville qu'il en est l'illustration. La crise sanitaire et les difficultés croissantes qu'elle pose aux commerçants rendent d'autant plus nécessaire la mise en place de stratégies commerciales, comme lutter contre la vacance, attirer des grandes enseignes, ou encore aider les commerçants.

Mettre en place les outils nécessaires au maintien et au développement d'un tissu commercial équilibré, diversifié et dynamique s'avère donc indispensable. Plusieurs outils sont mis en œuvre afin d'atteindre cet objectif, dans le cadre d'une politique volontariste menée par la Ville :

- Elargissement du périmètre de préemption commerciale. Le droit de préemption permet aux communes d'acheter baux commerciaux, fonds artisanaux ou fonds de commerce pour les rétrocéder à un commerçant ou un artisan. En matière de protection du linéaire commercial, la préemption offre à notre commune l'opportunité de devenir propriétaire de locaux commerciaux et donc d'en décider de l'occupation. Dans le cadre d'une stratégie de développement d'un tissu commercial diversifié et attractif, ce dispositif permet d'agir directement sur les équilibres commerciaux : éviter la tertiarisation (banque, assurance, ...) de nos rues, assurer le maintien d'artisans de bouche de proximité, agir en créant les conditions nécessaires à l'implantation d'activités identifiées comme manquantes et nécessaires au dynamisme de la Ville etc. Afin d'élargir le périmètre de préemption commerciale, une étude doit être réalisée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le cadre de notre convention partenariale ;
- La gestion des trois « boutiques éphémères ». Cette initiative a pour vocation de valoriser le commerce de proximité, de le dynamiser et de créer des lieux de convivialité. Il s'agit d'espaces de vente proposés aux artisans, artistes, jeunes créateurs ou entrepreneurs qui ont besoin d'une vitrine, pour pérenniser leur activité ;
- Un nouveau programme d'animations commerciales afin de préserver et développer le dynamisme commercial :
 - o Braderies du mois de juin (piétonisation du Val de Gaulle pendant trois samedis),
 - o Fête de l'Automne (piétonisation du Val de Gaulle),
 - o Marché de Noël,
 - o Concours de vitrines de Noël.
- Réalisation d'un nouveau Guide de la Ville qui invite les Saint-Mandéens à redécouvrir les commerces autrement.

Par ailleurs, les actions en faveur de la petite enfance, de la vie scolaire, de la culture et du sport ainsi que de la jeunesse seront renforcées

La petite enfance (1,8 M€) :

- La création de 26 places de crèche à compter de septembre 2022 ;
- La création d'un guide petite enfance à destination des familles et la création d'une plateforme de gestion destiné à faciliter la communication entre les parents et les enfants dans les crèches ; Cette nouvelle application sécurisée est entièrement dédiée aux familles. Elle permettra de mettre en lumière le projet de chaque établissement, de proposer des articles Petite Enfance,

de rendre visible les actions pédagogiques par le biais de photos commentées mais aussi d'informer sur les conférences et ateliers parents/enfants proposés mensuellement par la Maison de la Famille ;

- La création d'un guide petite enfance à destination des familles ;
- Le Processus de labellisation des établissements petite enfance avec l'association Label Vie ;
- La mise en place d'une allocation pour les familles qui emploient une assistante maternelle libérale.

La Vie scolaire et les activités péri et extra-scolaires (0,850 M€) :

- L'aide financière de la Ville pour l'organisation des classes de découverte ;
- Le développement d'ateliers d'animation le mercredi et pendant les vacances scolaires ;
- Et une offre de mini séjour plus importante en 2022 (séjours de ski, vacances de printemps et été).

La restauration de la petite enfance et dans les écoles avec, depuis le 1^{er} septembre dernier, l'application du nouveau marché de restauration (1,7 M€) :

- Le passage de 25 à 50% de produits bio dès la rentrée de septembre 2021 (puis à 70% en septembre 2023 et 80% en septembre 2024) : 62% d'achats responsables, 6 composantes locales par semaine, 80 % de produits frais, de saison et de proximité et 100% viandes rouges et blanches, label rouge, poissons issus de la pêche durable.

La culture (0,460 M€) :

- Avec l'ouverture en septembre 2022 d'un nouvel équipement du Conservatoire à la pointe Paul-Bert ;
- La structuration de l'offre de programmation, la mise en œuvre des Parcours d'éducation artistique et culturelle, le développement des ateliers d'innovation : e-sport, ateliers numériques...et l'installation de la Micro-folie (Automne 2022) au Cresco ;
- Le développement des ressources numériques et l'actualisation des fonds à la Médiathèque ;
- La valorisation du fonds d'arts plastiques et rédaction d'un catalogue raisonné et la numérisation d'une sélection de documents d'archives issus du fonds ancien aux Archives.

Sports (0,165 M€)

- Extension des prestations sportives proposées par la ville avec l'ouverture de la piscine le mercredi soir jusqu'à 22h, recours au sauna de la piscine et de la salle Omnisports sur ces mêmes horaires ;
- Lancement d'une nouvelle discipline sportive avec la mise en service d'un mur d'escalade au gymnase du Centre Sportif au 2^e trimestre 2022 ;
- Et lancement prévu des "dimanches en familles" au Stade des Minimes permettant de faire du sport en famille sur les terrains.

Jeunesse (0,020 M€)

- BAFA Stage de formation générale organisée en intra sur la ville,
- Mise en œuvre d'une aide financière pour le stage BAFA 3 de spécialisation,
- Dispositif « Pass Initiative Jeune », Permis citoyen, sessions de formation PSC1 et formation « faire du baby-sitting »,
- Organisation de conférences thématiques (harcèlement scolaire, orientation explication parcoursup, prépare ta rentrée/ton Bac/ton brevet, info lutte contre addictions...etc...),
- Forum des métiers (filières de l'Apprentissage, école d'art, nouvelles technologies, artisanat...),
- Exposition, ateliers « égalité homme femme » en partenariat avec le CCAS,
- Actions supplémentaires dans le cadre du nouveau conseil municipal des jeunes.

Tout comme les actions en faveur de l'animation de la ville qui auront lieu tout au long de l'année

Animation de la Ville (0,580 M€)

L'équipe municipale a souhaité renforcer la programmation des animations et manifestations sur la Ville.

La programmation des différents temps forts de l'année a entièrement été revue, ainsi que l'organisation. Plusieurs évènements sont donc proposés en 2022 (0,300 M€) :

- Familles en Fête (anciennement le Printemps des Bébé). Le nom de la manifestation n'est pas encore arrêté ;
- Les Braderies estivales (piétonisation du Val de Gaulle, trois samedis en juin) ;
- Saint-Mandé fête l'Eté en Juillet et Août ;
- L'Accueil des nouveaux Saint-Mandéens ;
- La Fête de l'Automne (septembre) ;
- Un hiver enchanté à Saint-Mandé (décembre).

Ce programme nécessite un soutien logistique (0,280 M€). Il s'accompagnera également d'un plan de communication spécifique, avec de nouveaux supports de communication.

L'objectif est d'offrir aux Saint-Mandéens une programmation de qualité, familiale et conviviale, qui réponde aux attentes de chacun. Il est aussi question de rendre la ville plus attractive par le biais d'un programme festif riche et varié.

Le soutien aux associations sera maintenu ainsi qu'au CCAS

Vie associative (0,270 M€)

La ville maintiendra en 2022 son soutien en direction du milieu associatif (0,270 M€). La crise sanitaire a fortement impacté le tissu associatif. Les associations jouent un rôle majeur dans la vie de la commune, qui leur attache une grande importance ainsi qu'au lien social qu'elles véhiculent.

CCAS (0,900 M€)

La Ville confirme la tenue de ses engagements auprès des personnes fragilisées et des plus vulnérables.

Enfin l'administration générale sera également renforcée afin d'améliorer le service directement rendu à la population

Accueil unique

Avec 4 tours d'élections en 2022, environ la moitié du budget fonctionnement du service de l'Accueil unique est dédié aux élections à venir (14 000 €).

DSI (0,591 M€)

Actions et évolution de l'administration

- Cresco : Déploiement de la 3G/4G dans le bâtiment ;
- Famille : Déploiement de 14 tableaux interactifs pour les 3 écoles élémentaires et d'une tablette tactile à l'entrée de 2 crèches municipales en remplacement des badgeuses ;
- DSI : Amélioration de la performance et de la sécurité du système informatique et télécoms de la Mairie.

Amélioration de la relation à l'utilisateur : Evolution du site internet de la Ville

- Petite enfance : offres de service et informations aux parents ;
- Conservatoire : Nouvelles pages Web présentant l'offre de service du Conservatoire et les nouvelles téléprocédures.

Amélioration de la relation à l'utilisateur : Téléservices en ligne

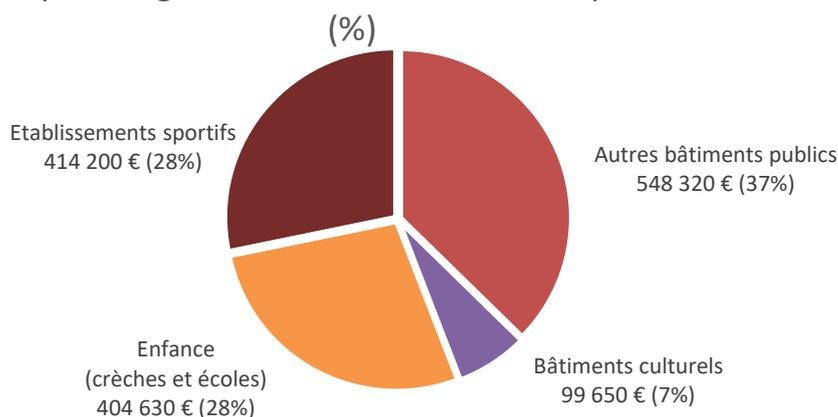
- Urbanisme : Portail « Dépôt en ligne » en ligne : 130 dépôts de dossiers d'urbanisme / an, Expérimentation PLAT'AU pour une dématérialisation complète avec les services de l'État, Organisation d'un accompagnement des usagers pour les dépôts de leurs dossiers,
- Petite Enfance : Dématérialisation de la pré-inscription en crèche et des inscriptions aux réunions d'information sur les modes accueil : amélioration de l'efficacité de gestion et faciliter la démarche pour les parents (lisibilité et transparence),
- Famille : Connexion du portail citoyen et du logiciel de gestion du scolaire, périscolaire et petite enfance au futur Dossier Numérique du Citoyen (DNC) pour faciliter la transmission d'informations,
- Conservatoire : Mise en ligne des formulaires de pré-inscription et de réinscription au conservatoire pour faciliter la gestion et simplifier la démarche entre les usagers et l'administration.

Entretien du Patrimoine bâti (1,5M€)

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 liées à l'exploitation des bâtiments communaux : maintenance, réparations, entretien courant, consommations des fluides, assurance des biens et contrôles réglementaires, représentent un budget total de près de 1,5 M€.

Répartition des dépenses Patrimoine bâti (fonctionnement) par secteur :

Budget primitif Patrimoine bâti en 2022 - Répartition des dépenses globales de fonctionnement par secteur



Avec en fonctionnement, 43,150 M€ de recettes et 40,286 M€ de dépenses, la ville de Saint-Mandé verra ainsi son niveau d'autofinancement augmenté en 2022 : celui-ci passera de 1,780 M€ en 2021 à 2,864 M€ en 2022.

Indicateurs de gestion	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Projet BP 2022
épargne de gestion	4 509 124 €	5 007 509 €	3 470 830 €	4 492 240 €
capacité d'autofinancement brut dégagé de la section de F	2 845 904 €	3 283 547 €	1 780 000 €	2 863 675 €
<i>taux d'épargne brute</i>	7,0%	7,9%	4,3%	6,6%
remboursement capital dette	1 613 614 €	1 625 000 €	1 550 000 €	1 660 000 €
emprunt d'équilibre	15 166 858 €	2 826 594 €	10 000 000 €	4 450 000 €
+ / - variation capital dette	13 553 244 €	1 201 594 €	8 450 000 €	2 790 000 €
stock dette au 01/01	20 094 013 €	20 078 397 €	18 456 066 €	16 933 475 €
stock dette au 31/12	33 647 257 €	21 279 991 €	26 906 066 €	19 723 475 €
épargne brute	2 845 904 €	3 283 547 €	1 780 000 €	2 863 675 €
capacité de désendettement au 31/12	12	6	15	7

2) LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022

Au BP 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 20,458 M€ à savoir :

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Projet BP 2022
16 Remboursement en capital	1 613 614 €	1 625 000 €	1 550 000 €	1 660 000 €
165 Dépôts et cautionnement versés	1 500 €	400 €	10 000 €	10 000 €
27 Autres immobilisations financières	0 €	8 200 €	10 000 €	50 000 €
020 Dépenses imprévues	0 €	0 €	190 000 €	0 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 615 114 €	1 633 600 €	1 760 000 €	1 720 000 €
20 Immobilisations incorporelles	728 560 €	672 550 €	540 000 €	430 000 €
21 Immobilisations corporelles	6 494 976 €	9 671 016 €	6 690 890 €	11 525 760 €
23 Immobilisations en cours	11 841 000 €	150 000 €	2 448 200 €	5 585 000 €
204 Subventions d'équipement versées	671 000 €	736 861 €	1 465 910 €	1 197 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS	19 735 536 €	11 230 427 €	11 145 000 €	18 737 760 €
45 Opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	21 350 650 €	12 864 027 €	12 905 000 €	20 457 760 €

Elles sont affectées de la manière suivante :

2.1) Les dépenses financières dont le remboursement du capital de la dette (1,660 M€) : 1,720 M€.

Elles seront largement couvertes par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (2,864 M€) conformément aux règles de bonne gestion que la commune a défini lors des orientations budgétaires de décembre dernier. Le profil d'extinction de la dette tient compte de la mobilisation de l'emprunt de 2,8 M€ contracté avec le Crédit Agricole en 2020.

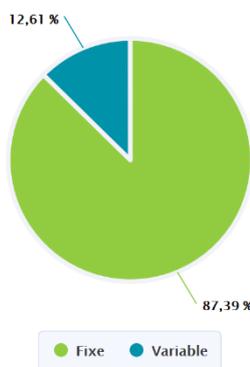
Le profil d'extinction de la dette

Au 1er janvier 2022, le profil de l'extinction de la dette de la collectivité s'établira de la manière suivante :

Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	18 456 066	1 522 591	561 719	2 084 310	16 933 475
2022	16 933 475	1 650 896	443 253	2 094 149	18 082 579
2023	18 082 579	1 956 370	434 882	2 391 252	23 126 209
2024	23 126 209	2 170 071	412 112	2 582 183	20 956 138
2025	20 956 138	2 200 499	363 428	2 563 927	18 755 639
2026	18 755 639	2 153 279	313 991	2 467 270	16 602 361
2027	16 602 361	2 028 735	265 716	2 294 452	14 573 625
2028	14 573 625	1 989 691	222 148	2 211 839	12 583 934
2029	12 583 934	1 988 806	181 050	2 169 856	10 595 128
2030	10 595 128	1 535 992	144 086	1 680 079	9 059 136
2031	9 059 136	1 477 686	118 265	1 595 950	7 581 450
2032	7 581 450	1 456 496	92 355	1 548 851	6 124 954
2033	6 124 954	1 238 080	66 905	1 304 985	4 886 874
2034	4 886 874	1 265 455	45 480	1 310 935	3 621 419
2035	3 621 419	732 242	23 425	755 667	2 889 177
2036	2 889 177	537 933	17 963	555 896	2 351 244
2037	2 351 244	444 599	14 266	458 865	1 906 645
2038	1 906 645	351 266	11 676	362 942	1 555 379
2039	1 555 379	351 266	9 361	360 627	1 204 114
2040	1 204 114	351 266	7 047	358 313	852 848
2041	852 848	351 266	4 733	355 999	501 582
2042	501 582	351 266	2 419	353 685	150 316
2043	150 316	150 316	342	150 658	0

La structure de dette

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2022, la structure de la dette est sécurisée à 100%, classée A1 selon la charte Gissler (IV annexe – A24). Elle est à 87,39% composée d'emprunts à taux fixe.



2.2) Les dépenses d'équipement : 18,738 M€

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, 2022 connaîtra une accélération importante du programme d'investissement. Dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement 2022-2025, la Ville prévoit d'engager près de 19 M€ de crédits d'investissement en 2022.

PPI	2022						
	Dépenses annuelles récurrentes (1)	Dépenses engagées (2)	PRT - Prog de rénovation Thermique (3)	Autres Mesures Nouvelles MN (4)	Dépenses TTC (1+2+3+4)	Subvention HT + autres recettes	Charge nette
1 Administration générale	540 000	20 000	1 200	486 000	1 047 200	91 750	955 450
2 Urbanisme et grands projets d'aménagement	25 000	1 017 000	0	7 010 000	8 052 000	6 767 000	1 285 000
3 Propreté et cadre de vie	1 645 000	0	0	5 435 000	7 080 000	172 900	6 907 100
4 Sécurité et tranquillité publique	60 000	0	0	173 900	233 900	15 000	218 900
5 Affaires culturelles, enseignement artistique et patrimoine	48 300	0	5 000	500 810	554 110	181 070	373 040
6 Petite enfance et familles	27 400	0	17 000	120 500	164 900	53 335	111 565
7 Vie scolaire et périscolaire	181 650	100 000	332 000	535 000	1 148 650	346 635	802 015
8 Sport et vie associative	100 000	0	15 000	205 000	320 000	6 250	313 750
9 Développement économique et animations commerciales	30 000	0	0	105 000	135 000	0	135 000
10 CCAS et Centre de soins	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
Total général	2 659 350	1 137 000	370 200	14 571 210	18 737 760	7 633 940	11 103 820

2.2.1) Les dépenses déjà engagées : 1,137 M€

Elles concernent en 2022 :

- La fin de l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) des bâtiments communaux (20 000 €),
- La participation de la Ville à la construction d'un lycée par le syndicat à vocation unique (SIVU) de Vincennes et Fontenay (subvention annuelle de 100 000 € versée pendant 10 ans (de 2017 à 2026),
- Les subventions pour surcharges foncières liées à 3 opérations en 2022 (1 017 000 €) :
 - 182 rue Gallieni (742 000 €)
 - Pointe P. Bert (100 000 €)
 - 66 De Gaulle (175 000 €)

2.2.2) Les dépenses annuelles d'entretien et de renouvellement du patrimoine mobilier et immobilier : 2,659 M€

Comme chaque année, la collectivité consacre une partie de ses investissements au renouvellement et à l'entretien de son patrimoine. Pour 2022, ces dépenses concernent principalement :

- L'administration générale avec la DSI parc informatique (0,280 M€), l'achat de mobiliers et d'équipements pour l'ensemble des services (0,130 M€), les travaux annuels des bâtiments administratifs dont l'Hôtel de Ville (0,120 M€),
- La propreté et la cadre de vie (1,645 M€) comprenant principalement les travaux annuels de réfection de voirie (0,400 M€), la sécurisation des passages piétons (0,100 M€), le mobilier urbain (0,160 M€), les interventions annuelles en matière d'aménagement des espaces extérieurs (0,300 M€), des travaux d'éclairage public et de signalisation tricolore (0,325 M€),
- La sécurité et la tranquillité publique pour des équipements et matériels divers (0,060 M€),
- Les affaires culturelles liés aux travaux annuels et l'achat de matériels et équipements (0,048 M€),
- La vie scolaire et périscolaire (0,181 M€) avec les travaux d'été dans les écoles (0,085 M€), le renouvellement annuel de mobiliers et de matériels divers (0,061 M€) et les aires de jeux (0,035 M€),
- Et enfin, le sport et la vie associative (0,100 M€) avec les travaux annuels dans les différents équipements sportifs et le renouvellement de matériels divers.

2.2.3) Le plan de rénovation thermique (PRT) des bâtiments communaux : 0,370 M€

2022 est la deuxième année d'exécution du plan d'ensemble chiffré à 3,160 M€ sur 5 ans (2021-2025). Il financera cette année le remplacement des ouvrants et la mise en place d'éclairage LED dans l'école Charles Digeon.

PPI - Programme de Rénovation Thermique	Total 2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025
1 Administration générale	396 753	27 888	1 200	75 355	204 110	88 200
Remplacement des fenêtres salle des fêtes HDV	63 155			63 155		
Rénovation thermique HDV	83 000				83 000	
Remplacement des chaudières	75 000				75 000	
Mise en place de robinets thermostatiques	8 000				8 000	
Rénovation thermique Dépôt Jeanne d'Arc	219 888	27 888	1 200		102 600	88 200
Rénovation thermique Centre J. Bertaud	30 710			12 200	18 510	
4 Sécurité et tranquillité publique Locaux PM	59 537	25 937	0	0	0	33 600
P3 Remplacement des ouvrants SV et DV 4/6/4 par des menuiseries 4/16/4	33 600					33 600
P1 Remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation	25 937	25 937				
5 Affaires culturelles, enseignement artistique et patrimoine	78 400	0	0	38 400	40 000	0
P1 Remplacement des chaudières existantes Conservatoire	38 400			38 400		
P2 Toiture végétalisée Conservatoire	40 000				40 000	
6 Petite enfance et familles	375 530	0	17 000	57 000	63 600	237 930
P3 Remplacement de l'isolation de la toiture terrasse + végétalisation Maison du Bois	125 000					125 000
P1 Remplacement des deux chaudières Maison du Bois	57 000			57 000		
P2 Eclairage LED Maison du Bois	63 600				63 600	
P3 Remplacement des anciennes menuiseries aluminium extérieures C. La Tourelle	112 930					112 930
P1 Eclairage LED C. La Tourelle	17 000		17 000			
7 Vie scolaire et périscolaire	1 533 790	421 470	332 000	62 000	324 600	393 720
P1 Rénovation thermique - Remplacement LED La Tourelle	26 988	26 988				
P1 Mise en place de circulateurs à débits variables Tillion	12 000			12 000		
P1 Remplacement Eclairage LED Tillion	99 498	99 498				
P1 Remplacement des ouvrants notamment le RDC Digeon	544 833	262 833	282 000			
P3 Remplacement de la verrière du gymnase Digeon	69 120					69 120
P1 Remplacement Eclairage LED Digeon	132 151	32 151	50 000	50 000		
P2 Remplacement des ouvrants P. Bert	649 200				324 600	324 600
8 Sport et vie associative	629 253	396 693	15 000	177 600	39 960	0
P1 mise en place de 2 chaudières gaz à condensation CS R. Vergne	236 014	236 014				
P1 Remplacement Eclairage LED CS R. Vergne	30 000			30 000		
P1 Fenêtres restantes côté commandant mouchotte CS R. Vergne	53 642	53 642				
P1 Isolation ext. et réfection Mur Gymnase CS R. Vergne	42 089	42 089				
P2 Remplacement des menuiseries extérieures G. Benzoni	39 960				39 960	
P1 Mise en place de radiateurs électriques performants G. Benzoni	13 200			13 200		
P1 Remplacement Eclairage LED G. Benzoni	10 000			10 000		
P1 Remplacement des menuiseries extérieures en simple vitrage S.O	18 000			18 000		
P1 Remplacement chaudière gaz à condensation + ballon de stockage ECS S.O	64 948	64 948				
P1 Remplacement Eclairage LED S.O	20 000			20 000		
P1 Commande de chauffage régulation St. Minimes	15 000		15 000			
P1 Remplacement des ouvrants bois par des menuiseries peu émissives St. Minimes	26 400			26 400		
P1 Mise en place d'une production d'ECS par panneaux solaires therm. St. Minimes	60 000			60 000		
Total général	3 160 395	873 100	370 200	431 375	732 270	753 450

2.2.4) Les autres mesures nouvelles : 14,571 M€.

2022 verra la poursuite du programme de rénovation et d'embellissement de la Ville. Elle verra également le lancement de nouveaux projets phares de la mandature : les opérations Bérulle et Cochereau, l'ouverture de la nouvelle crèche (réaménagement de la salle Jean-Paul Goude), l'étude de la rénovation de la Médiathèque et les travaux d'oasis de fraîcheur dans les écoles.

- **Cadre de vie** : 5,4 M€ avec en priorité les travaux de rénovation et d'embellissement du Quartier Nord (3,350 M€), les travaux d'aménagement de la pointe P. Bert (1,250 M€) et des plusieurs rues communales ainsi que les travaux d'intervention au cimetière sud (0,100 M€),

- Urbanisme, grands projets d'aménagement et développe durable : 7,010 M€ intégrant pour 6,9 M€ l'acquisition en VEFA du bâtiment Bérulle et 0,050 M€ sous forme de subvention pour soutenir le nouveau projet de recyclerie à Saint-Mandé,
- Sécurité et tranquillité publique : 0,173 M€ dont 0,113 M€ liés à l'achat d'équipements nouveaux (radars pédagogiques, kit PPMS, ordinateurs embarqués, équipements divers et barrières anti-véhicules) et 0,060 M€ pour la poursuite du programme annuel de vidéo-protection,
- Affaires culturelles : 0,501 M€ comprenant l'achat de mobiliers spécifiques afin d'accompagner le développement des activités proposées par Cresco (0,039 M€), l'achat de mobiliers, matériels et équipements neufs liés au nouveau studio de musique du Conservatoire à la Pointe P. Bert (0,139 M€) et le lancement en 2022 du marché de maîtrise d'œuvre lié à la rénovation de la Médiathèque (0,250 M€),
- Petite enfance et vie scolaire : 0,120 M€ dont 0,080 M€ de mobiliers et d'équipements neufs liés à l'ouverture de la nouvelle crèche prévue en septembre 2022 et 0,500 M€ pour la création d'oasis de fraîcheur dans la cour d'école Paul-Bert,
- Sport et vie associative : 0,205 M€ en 2022 pour des travaux de rénovation au Centre Sportif R. Vergne poursuivant le programme de travaux de rénovation des équipements sportifs engagé en 2021 (Stade des Minimes et Gymnase Benzoni),
- Développement économique : 0,105 M€ afin de financer le programme de rénovation des devantures commerciales et une provision dans le cadre de préemptions commerciales possibles,
- Administration générale : 0,486 M€ en 2022 dont 0,170 M€ concernant la DSI et 0,115 M€ afin d'acquérir de nouveaux véhicules.

2.3) L'ensemble des dépenses d'investissement sera financé par les fonds propres et un emprunt d'équilibre fixé dans le projet de budget à 4,450 M€.

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Projet BP 2022
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DEGAGE DE LA SECTION DE F	2 845 904 €	3 283 547 €	1 780 000 €	2 863 675 €
16 Emprunts d'équilibre	15 166 858 €	2 826 594 €	10 000 000 €	4 450 000 €
165 Dépôts et cautionnement reçus	2 900 €	2 600 €	10 000 €	10 000 €
27 Autres immobilisations financières	0 €	0 €	10 000 €	50 000 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENTS	15 169 758 €	2 829 194 €	10 020 000 €	4 510 000 €
10 Dotations et fonds propres (FCTVA + taxe d'aménagement)	940 000 €	2 900 000 €	1 105 000 €	965 145 €
1068 Excédent de financement capitalisés	0 €	0 €	0 €	0 €
13 Subventions d'investissement perçues	2 099 550 €	140 000 €	0 €	866 940 €
024 Produits des cessions	21 000 €	3 300 000 €	0 €	11 252 000 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	3 060 550 €	6 340 000 €	1 105 000 €	13 084 085 €
45 Opérations pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 076 212 €	12 452 740 €	12 905 000 €	20 457 760 €

Les recettes d'investissement sont donc issues des éléments suivants :

- Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : 2,864 M€,
- Dotations et fonds propres : 0,965 M€ (FCTVA et taxe d'aménagement),
- Subventions d'investissement : 0,867 M€,
- Produits des cessions : 11,252 M€ (6,767 M€ Bérulle + 4,485 M€ Cochereau),
- Emprunt d'équilibre : 4,450 M€.

Rappelons ici que Saint-Mandé a pu contractualiser 3 emprunts en 2020 et 2021 pour un total de 9,8 M€ selon des conditions de marché très favorables :

- 2,8 M€ sur 15 ans au taux fixe de 0,79% (Crédit Agricole) à mobiliser avant le 15 juin 2022,
- 2 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,73% (Banque Postale) et 5 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,64% (Crédit Agricole) à mobiliser avant mai 2023.

Avec ces 3 nouveaux emprunts qui seront mobilisés durant la présente mandature :

- La Ville dispose d'une enveloppe de crédits conséquente,
- Le stock de dette atteindra 18,755 M€ fin 2025 contre 20,078 M€ fin 2019,
- **Elle sera complètement sécurisée (100% classée A1) et davantage diversifiée en 2025.**

En 2022, la Ville mobilisera un emprunt de 2,8 M€ avant le 15 juin conformément aux termes du contrat passé avec le Crédit Agricole. En inscrivant un emprunt d'équilibre de 4,450 M€, elle se donne la possibilité de mobiliser, le cas échéant, 1,650 M€ d'emprunts supplémentaires avant la fin de l'année sur les 2 contrats signés avec la Banque postale ou le Crédit Agricole afin de financer les investissements inscrits au budget.

Néanmoins, comme la Ville l'a pratiqué les années précédentes, ce montant pourra être revu à la baisse ou annulé en fonction, d'une part, des résultats 2021 qui seront réaffectés dans un budget supplémentaire présenté après le vote du compte administratif et, d'autre part, du niveau d'exécution du programme d'investissement.

Au 1^{er} janvier 2022, le stock de dette s'établit à 16,933 M€. En fin d'année, il pourrait s'élever entre 18,082 M€ et 19,732 M€ en fonction de la mobilisation partielle ou totale de l'emprunt d'équilibre d'ici la fin de l'année.

Evolution stock de dette	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total sur la période 2020-2025
remboursement capital dette	1,613	1,622	1,522	1,651	1,956	2,170	2,201	11,122
Emprunts nouveaux	1,400			4,450	5,350			9,800
stock dette au 31/12	20,078	18,456	16,933	19,732	23,126	20,956	18,755	-1,322

Dans

tous les cas de figure, le plan d'endettement sur la mandature sera respecté avec une dette autour de 20 M€ et une capacité de désendettement < 10 ans.

Conclusion :

Le projet de budget 2022 reprend les lignes directrices des orientations budgétaires présentées en décembre dernier.

Le budget présenté ici est doublement ambitieux : Saint-Mandé n'a jamais présenté un budget aussi élevé permettant d'accélérer l'application du programme tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité :

- ⇒ Un budget de 63,6 M€ dont 18,7 M€ de dépenses d'équipement,
- ⇒ Une capacité d'autofinancement brut dégagée de la section de fonctionnement en nette augmentation (+1,1 M€) sans hausse des taux d'imposition,
- ⇒ Un stock de dette (< 20 M€) et une capacité de désendettement (< 10 ans) conforme au plan d'endettement pluriannuel fixé en début de mandature,
- ⇒ Résultats : comparés aux communes de mêmes strates (20 000/50 000 habitants), Saint-Mandé investie 2,5 fois plus (1) avec, au regard de sa richesse, un taux d'effort d'investissement de 40,7% contre 21,4% (2) et un taux d'endettement de 39,2% contre 72,4% (4).

Ratios financiers	Ville de Saint-Mandé	Villes de même strate (20 000/ 50 000 habs) source DGCL
Dépenses d'équipement brut / population (1)	781	301
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonct. (2)	40,7%	21,4%
Encours de dette / population (3)	754 €	1 018 €
Encours de dette / Recettes réelles de fonct. (4)	39,2%	72,4%

Il est demandé au Conseil Municipal, vu l'avis favorable émis par la commission Finances et évaluation des politiques publiques, ressources humaines, administration générale, de voter le budget primitif 2022.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mon cher Marc, pour cette présentation. C'est toujours très important. Ça prend un petit peu le temps que l'on puisse rentrer dans le détail du fonctionnement, de l'investissement, mais je crois que c'est utile, parce qu'à la fois, ça dénote de l'excellent travail qui est réalisé. Je profite de cette occasion pour saluer le travail de l'équipe municipale, de Marc Medina, Frédéric Bianchi, qui ont travaillé sur ce budget, de l'ensemble des adjoints et des collègues, mais aussi et surtout de l'administration communale et son directeur financier. C'est un gros travail, a fortiori parce que, comme le disait Marc Medina à l'instant, la confection, aujourd'hui, des documents budgétaires, au regard du contexte, devient de plus en plus complexe. Il y a des équilibres à trouver, il y a des économies à réaliser et, en même temps, des programmes et des engagements à tenir, tout en assurant des services publics pour les Saint-Mandéennes et les Saint-Mandéens. Merci à tous pour ce travail collaboratif et ce beau résultat qui nous est présenté ce soir, avec des ratios et des résultats qui sont on ne peut plus satisfaisants.

Je vais laisser naturellement la parole à celles et ceux d'entre vous qui souhaiteraient intervenir. N'hésitez pas. Monsieur Robin tout d'abord. Ensuite, qui d'autre souhaite prendre la parole ? Madame Gabrielli, Madame Touati. Monsieur Robin, je vous en prie.

M. ROBIN : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur Medina pour la clarté de votre exposé. En commission des finances, nous nous sommes abstenus sur le vote du budget 2022, car nous souhaitions nous donner plus le temps de l'analyser en profondeur. Sur la forme, ce budget nous semble techniquement sérieux. Il n'appelle pas d'observation particulière de notre part.

Nous suggérons toutefois que dans la note de présentation, soit procédé, pour toutes les lignes budgétaires, à une comparaison entre le budget voté et le réalisé, comme on le voit pour l'élaboration du tableau des charges de personnel. C'était en page neuf. On ne retrouve pas ce niveau de précision sur les autres postes.

Après avoir parlé de la forme, qui n'appelle pas de commentaire de notre part, je souhaiterais plutôt évoquer le fond, tant sur le volet quantitatif que qualitatif. Quantitativement parlant, ce budget est effectivement ambitieux. Qualitativement parlant, nous émettons plutôt des doutes sur le bon usage des dépenses d'investissement. Nous-mêmes, dans notre programme, nous avons priorisé la rénovation de Saint-Mandé Nord. Nous pouvons constater que le chantier, par exemple, avance. Mais le rapport qualité/prix, on peut se demander s'il sera au rendez-vous. Par exemple, quand on prend les travaux sur l'avenue Quilhou, qui touchent à leur fin, nous relevons notamment une aberration, parce qu'on voit de très jolis pavés qui sont posés au niveau des places de stationnement. Autrement dit, toutes les places sont occupées par les voitures et on ne perçoit pas du tout cet embellissement. C'est effectivement un peu étonnant. Les trottoirs, quant à eux, sont restés en bitume. Donc on voit des pavés sous les voitures et des trottoirs en bitume. On peut donc à nouveau regretter qu'il n'y ait pas une concertation à minima et aussi des échanges avec des membres du Conseil municipal plus en amont.

À notre niveau, nous appelons donc à une concertation plus large et plus approfondie pour les aménagements à venir, notamment pointe Paul Bert, Cochereau, Val de Gaulle et avenue de Paris.

Au même titre que pour Saint-Mandé Nord, on trouve que le questionnaire qui a été soumis aux riverains concernés au niveau de la pointe Paul Bert nous semble assez minimaliste et nous ne sommes pas en mesure de faire émerger des contre-propositions intéressantes.

Pour toutes les opérations lourdes, nous appelons donc à la mise en place d'un suivi budgétaire plus régulier de la part des élus de l'opposition.

Nous souhaiterions également plus de transparence et de concertation sur la politique de préemption des commerces par la ville. Quel est le budget dévolu et pourquoi préempter, par exemple, des fonds de commerce plutôt que les murs ? Ce sont des sujets que nous aimerions pouvoir effectivement aborder plus en amont et non pas uniquement découvrir des chiffres dans le cadre du budget sans savoir ce qui se cache derrière.

C'est pour ces raisons de fond, sans remettre en question le sérieux de l'établissement du budget, que nous allons plutôt voter contre ce budget.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre, Monsieur Robin, sur plusieurs éléments. Finalement, vous avez lu, en tout cas, repris, l'essentiel de la tribune que vous publiez dans le journal municipal à venir. Donc vous dévoilez déjà un petit peu le suspense qu'on aurait pu avoir de lire avec plaisir votre tribune.

Je vais vous dire trois choses.

La première. Effectivement, vous le relevez, sur le sérieux budgétaire, je pense que l'on peut tous s'accorder à le dire autour de cette table, il y a un travail de rigueur qui est mené, avec beaucoup de sérieux effectivement. Et on se retrouve avec une situation financière, quoi qu'en dise certains, excellente. Les ratios sont très bons, six années de capacité de désendettement, une épargne brute qui ne cesse d'augmenter, notamment par rapport à l'année dernière. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on est rentré dans un cercle vertueux qui consiste à dire qu'on fait des économies, ces économies nous permettent de nous autofinancer, de moins recourir à de la dette. Donc ce cercle vertueux nous permet, un, d'avoir une politique de fonctionnement pertinente et, deux, d'investir sans nous endetter trop fortement. La preuve en est, en fin d'exercice et en fin de mandat, que la dette baisse alors qu'on s'endette plus puisqu'on rembourse plus vite notre dette que l'on ne s'endette.

Sur votre suggestion d'intégrer, dans la présentation du budget primitif, les résultats du réalisé, on pourrait le faire sur les exercices précédents, jusqu'en 2020, mais vous savez bien que le compte administratif, nous ne l'aurons que dans quelques mois. Donc, là, il était impossible aujourd'hui, sauf à présenter un atterrissage budgétaire pas totalement finalisé, même si on a naturellement, comme toute commune, au 31 décembre, les comptes arrêtés. Le compte administratif ne sera confectionné et préparé que pour son vote au mois de juin. Autant je suis d'accord sur le fait qu'on puisse intégrer les résultats des années précédentes, mais cette année, on ne pouvait pas comparer le BP avec le réalisé 2021, puisqu'on ne l'aura que dans quelques mois. Ça, c'était une réponse plus technique.

Après, je suis assez amusé ou surpris – je ne sais pas comment je dois le dire – de ce que j'ai lu dans votre tribune et de ce que vous venez de dire sur les travaux. Je ne sais pas si vous êtes, vous-même ou Madame Etnier ou autre, spécialistes en travaux publics ou en bâtiment ou en voirie. J'aimerais quand même vous dire deux choses, parce qu'en fait, ce que vous êtes en train de dire, c'est qu'on utilise mal cet argent et qu'on fait finalement les choses à l'envers du bon sens, parce qu'on met des pavés, ce qui est joli, là où on gare les voitures, et sur les trottoirs, ce qui le plus visible, on met du bitume. Juste une petite note technique. Ce n'est pas du bitume, cela s'appelle de l'asphalte. Le bitume, c'est ce que vous avez sur les autoroutes. Ce n'est pas très beau. L'asphalte, c'est ce que l'on met sur la voirie. Donc, en l'occurrence, il ne s'agit pas de bitume. Pardon, cette remarque est presque un peu naïve quand même. Je ne sais pas comment vous le dire, vous allez encore dire que je suis dur avec

vous, mais si la chose que vous trouvez à dire sur ces travaux, c'est qu'on a mis des pavés sous les voitures et qu'on ne les voit pas et que sur les trottoirs qui sont visibles, on a mis du bitume, c'est un peu léger. Excusez-moi. On n'a pas mis de bitume, on a couvert d'asphalte. Deuxièmement, vous aurez noté que le travail qui est fait d'avoir pavé justement les places de stationnement pour donner de l'élégance... parce que vous notez, un, qu'on a mis des pavés, deux, qu'on a ajouté aussi des pavés sur la voie. Si vous regardez les trottoirs, tous les angles de rue ont été élargis, arrondis, avec du pavé. Et je rappelle quand même que nous avons planté des arbres dans cette rue qui n'en avait pas. On a redonné son caractère historique, puisqu'il y a fort longtemps, l'avenue Quilhou était arborée. On a replanté des arbres. On a ajouté des végétations puisqu'on a créé des jardinières en pleine terre devant lesquels nous avons mis du pavé, ajouté à cela de l'asphalte rouge, ce qui fait la qualité et la beauté de cette rue. Je vous invite à venir voir cette rue, dans quelques semaines, lorsqu'elle sera complètement terminée et que les plantations seront totalement achevées. Nous avons vraiment là quelque chose qui est très bien réalisé.

Pardon, mais ce n'est ni le maire ni l'adjointe qui se disent : tiens, ce serait bien de faire du pavé, de l'asphalte et de faire les choses comme ça. Derrière, il y a des experts qui nous conseillent. Il y a des paysagistes, des cabinets d'aménagement urbain. Regardez ce qui se fait à Vincennes ou dans d'autres villes de la même qualité que la nôtre ou qui aspirent aux mêmes ambitions. C'est pareil. Vous imaginez, si on devait paver toutes les rues de la ville, le coût serait multiplié par trois ou quatre. En revanche, Monsieur Robin, l'avenue Joffre, et on l'a dit depuis le début, sera totalement pavée parce que c'est une allée commerçante. C'est une voie que l'on souhaite valoriser et donc il y aura du pavage total sur le trottoir. Mais on ne peut pas paver l'ensemble des rues. On serait incapable de le financer. D'ailleurs, regardez autour de vous, Vincennes a fait cet effort-là sur son centre-ville, mais regardez les dernières rues qui ont été refaites à Vincennes, hors zones commerçantes ou zones particulièrement remarquables, tout le monde fait la même chose. Donc on n'a rien inventé. On est allé s'inspirer de ce qui se fait de plus beau ailleurs, en prenant conseil auprès des meilleurs experts.

Je vais juste vous lire, parce que je savais que vous en parleriez, quelques courriers que j'ai reçus ces derniers jours concernant les travaux du quartier Nord. « Bonjour. Je suis passé ce jour dans l'avenue Quilhou. Je voulais vous féliciter, ainsi que toute l'équipe qui travaille au quotidien, pour les travaux entrepris et leur rendu final qui commence à se dessiner. L'identité et les valeurs de notre belle ville y sont beaucoup mieux représentées à présent. Bonne journée. » Autres messages. « Les arbres sont arrivés avenue Quilhou, la meilleure nouvelle depuis 22 ans que nous habitons dans ce quartier. » « Monsieur le Maire, je tenais à vous remercier pour les travaux faits pour rénover notre quartier. C'est magnifique. Les arbres redonnent vie au quartier et les riverains sont ravis. Merci enfin d'avoir pensé à nous »

Je n'ai pas tout lu. C'est quelques messages que je reçois régulièrement. Après, on peut ne pas être d'accord. On peut se dire que ce n'est pas bien, les pavés sous les voitures, etc. Franchement, le résultat, ce qui me fait plaisir et ce qui compte le plus, c'est que les habitants du quartier soient heureux. J'en ai quelques exemples, ne serait-ce que de ce côté de la table. Les gens sont heureux de ce qui est fait. Les gens reconnaissent qu'on a tenu nos engagements, qu'on a enfin engagé une rénovation forte de ce quartier.

L'avenue Quilhou, peut-être qu'elle ne convient pas à ce que vous auriez imaginé, mais je vous rassure, on s'est inspiré des meilleurs et de ce qui se fait de mieux. Et, oui, le fait qu'il y ait des pavés sous les voitures, ça donne aussi de l'élégance à ces places de stationnement, plutôt que d'avoir seulement du bitume qui délimite les places. C'est beaucoup plus élégant, c'est beaucoup plus qualitatif. Vous aurez noté aussi qu'on a abaissé les trottoirs pour accéder et favoriser tous les accès, PMR notamment. On a rajouté du pavage sur les rues. C'est un tout début. Là, c'est l'avenue Quilhou, mais il reste Lagny, Viteau, Fays, Plisson, Joffre, des Vallées, Leclerc, Gallieni. Toutes ces rues vont ensuite être faites et tout cela ne procède que d'un gros projet. Par exemple, l'avenue Joffre, elle, sera pleinement recouverte avec de grandes dalles et des grands pavés.

Voilà ce que je souhaitais vous dire sur cela.

Sur les commerces et la préemption, c'est pareil. Je voudrais juste vous dire une chose, parce que je veux bien être gentil, mais on en parle, je vous reçois, on a des temps d'échange en réunion d'opposition, qui sont très sympathiques d'ailleurs et où les échanges sont très courtois, mais il faut vraiment que vous arrêtiez de dire qu'on fait tout de façon opaque. Vous écrivez dans votre tribune qu'on gère les commerces en toute opacité. Ce n'est pas vrai. Quelle opacité ? Vous dites que l'on a préempté plein de commerces cette année, qu'il y a eu de multiples préemptions. C'est ce que vous avez écrit mot à mot. Ce n'est pas vrai. On n'a rien préempté. Depuis que je suis maire, aucune préemption commerciale n'a eu lieu. Je ne peux pas vous dire mieux. Rien n'est opaque, je vous informe de tout. Je veux bien qu'on dise plein de choses, mais je ne peux pas être accusé d'opacité et de manque de transparence sur la politique commerciale. Ce n'est pas vrai. Vous avez écrit dans votre tribune des choses qui sont factuellement fausses. Nous n'avons rien préempté depuis que je suis maire. C'est vraiment factuel.

Ensuite, vous dites : pourquoi est-ce que vous préemptez les fonds de commerce et pas les murs ? Je vous renvoie à la loi. Nous n'avons pas à préempter les murs. La préemption est très encadrée et, en matière de commerce, nous ne pouvons préempter que des fonds de commerce. Pour que l'on préempte des murs, ça relève, dans ce cas-là, de ce qu'on appelle des DIA. Donc ça change de cadre. On n'est plus dans le cadre du fonds de commerce, on est dans un cadre classique de vente. Et, au même titre que quelqu'un vend un appartement ou autre et que l'on peut préempter, on peut utiliser ce droit de préemption urbain. Nous n'avons pas à préempter les murs. Les propriétaires des murs, bien souvent, vous le savez, qui sont différents de ceux qui ont les fonds de commerce ou qui sont titulaires des baux commerciaux, ne vendent pas. Donc on ne peut préempter que s'il y a vente.

Donc, un, non, ce n'est pas vrai, nous n'avons rien préempté depuis le début de la mandature. Deux, ce que vous dites est faux puisque la loi ne nous permet pas de préempter. On ne préempte que les fonds de commerce dans le cadre du droit de préemption commerciale. Pour le reste, cela relève du droit de préemption urbain.

Je veux bien que l'on dise que l'on n'a aucune stratégie commerciale et que l'on ne fait rien. Vous demandez le montant pour la préemption. On a inscrit au budget 75 000 euros pour l'année 2022. Comme ça, c'est très transparent et très clair. Pour le reste, dire qu'on ne fait rien... Les animations qui sont faites et récurrentes dans la ville, c'est pour aider le commerce, c'est pour animer la ville, pour faire vivre les commerces. Le recrutement d'un manager de centre-ville, c'est pour aider, faire vivre les commerces, faire vivre nos conventions, essayer de trouver des porteurs de projets qui viennent. Je suis le premier à être attristé de voir qu'on a des locaux vides. Vous le savez bien. On ne peut pas se réjouir de ça, mais je crois vous avoir déjà aussi expliqué la difficulté qu'il y a. Dans ce cas-là, je vous invite. Venez de l'autre côté, rejoignez-nous et venez nous aider ou venez nous dire comment on fait, si vous avez des solutions miracles. Je suis prêt à ouvrir à toutes les bonnes volontés. Dites-nous. Mais si vous croyez qu'on se tourne les pouces sur ce sujet, je suis le premier à tout mettre en œuvre pour trouver des solutions. On a passé des conventions avec la CCI, la Chambre des métiers. On a recruté. On met en place des politiques d'attractivité. On a créé les concours des vitrines. On essaye de trouver tous les volets animation, rénovation urbaine, dynamisation du cadre de vie, de l'animation commerçante et aussi de la ville. Je veux bien qu'on dise qu'on ne fait rien. Je suis le premier à être inquiet et à faire le maximum pour que l'on arrive à créer enfin cette dynamique commerciale.

Si vous avez des idées, vous êtes les bienvenus. Je veux bien qu'on soit dans l'opposition systématique, il y a certes aussi des questions budgétaires, mais venez nous faire vos propositions, parce que vous dites beaucoup de choses, mais sur les travaux, par exemple, dites-nous ce qu'il fallait faire. J'attends vos propositions. Dans le quartier nord, qu'est-ce qu'il fallait faire ? Il fallait mettre du bitume sur les places de stationnement et du pavé sur les trottoirs, si je comprends bien. Il y a un moment, il faut être sérieux. C'est des métiers qui sont

faits par des professionnels. On ne fait pas ça, comme ça, en se disant : tiens, on va faire ça. Ce n'est pas moi qui décide où on met les pavés, où on met le bitume, qui n'est pas du bitume d'ailleurs. Idem sur les commerces. Donc, moi, ce que j'attends, ce sont des propositions. Que l'opposition prenne aussi ses responsabilités et nous fasse des propositions.

Pardon, j'ai été un peu long, mais je voulais quand même souligner cela, puisque beaucoup de vos interventions ne relevaient pas directement du budget.

Marc, est-ce que vous souhaitez répondre sur le budget en tant que tel ?

M. MEDINA : Sur les préemptions commerciales, je pense qu'une préemption commerciale a vocation à faire un portage dans certaines situations, mais la ville n'a pas vocation à gérer un nombre indéterminé de commerces et, je dirai, encore moins des murs, parce que quand on achète des murs, on s'engage en principe pour des longues durées. Et, là, d'une part, c'est beaucoup plus coûteux financièrement et il se produit un problème de durée. Je pense que la ville n'a pas à investir économiquement de façon durable sur certains commerces ou certaines activités. En province, le problème se pose sur des industries qui emploient quelques dizaines ou centaines de salariés, qui peuvent mettre en péril la situation économique d'une ville et sa situation de l'emploi. Ce n'est pas le cas, heureusement, en région parisienne. Donc je crois qu'il faut rester raisonnable et se limiter aux quelques préemptions commerciales que nous avons effectuées, mais qui doivent rester marginales par rapport au total de l'activité de la ville.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher Marc. Madame Gabrielli, je vous en prie.

Mme GABRIELLI : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur Medina. C'est une présentation très technique du budget, mais pas une présentation politique, c'est-à-dire qu'on a bien du mal à comprendre comment s'effectuent les répartitions de dépenses de fonctionnement. L'année dernière, dans la présentation du budget primitif, on avait un détail analytique poste par poste des différentes activités de service et on avait un comparatif du budget primitif 2020 et 2021, ce qui nous permettait de voir où étaient les priorités, quelle était la répartition des actions budgétaires et quelle était l'évolution.

Comme je n'avais pas cette comparaison dans la note de synthèse, je me suis reportée à la note de synthèse de l'année dernière et au budget primitif de 2021, que nous avons donc voté. En fait, j'ai constaté que le montant des dépenses d'activité des services était à 31,7 millions alors que vous indiquez ici qu'il est à 33,4 millions. Est-ce que vous pourrez, Monsieur Medina, nous expliquer cette différence de 1,7 million, puisque je ne la comprends pas ?

Le deuxième point, c'est que le découpage des dépenses d'activité ne permet pas, entre la présentation que vous avez faite en 2021 et celle que vous faites cette année, de comparer. Par exemple, j'ai pris la ligne vie scolaire. Elle était à 5,3 millions, vie scolaire et périscolaire, les deux. Dans le budget primitif 2022, j'ai agrégé deux montants, c'est-à-dire la restauration et la vie scolaire, j'arrive à 2,5 millions. Donc je ne comprends pas la différence. Je me dis que vous avez fait un redécoupage, mais je voudrais comprendre lequel. J'ai le même exemple pour la petite enfance. On est à 4,9 millions d'euros l'année dernière, à 1,8 million cette année. On ne sait pas pourquoi. Ma deuxième question, c'est : est-ce que vous pouvez nous expliquer quel redécoupage vous avez opéré d'une année sur l'autre ?

On fait le même constat sur les dépenses d'investissement, puisque la répartition par poste n'est pas identique entre les années. Par exemple, cette année, il y a un poste cadre de vie pour 5,4 millions, mais ce poste cadre de vie n'existait pas l'année dernière. Je voudrais également comprendre les redécoupages que vous avez opérés d'une année sur l'autre, puisque cela devient difficile de comparer.

Ensuite, il me semble qu'il y a une certaine discordance entre ce que vous mettez en avant, par exemple, votre action écologique au travers de la subvention du projet de ressourceries, et le montant réel que vous y mettez. L'année dernière, on a versé 2 271 euros. Je me souviens qu'on les a votés. Cela fait 0,004 % du budget de fonctionnement. Je voudrais donc savoir, effectivement, quels moyens vous alliez y mettre en 2022. Est-ce qu'il y a un vrai changement entre l'investissement qui a été fait l'année dernière et celui qui a été fait cette

année ? Je sais qu'on passe de la phase d'étude à la phase de fonctionnement. Je voudrais voir quel montant vous y accordez.

Donc, nous, notre vote, c'est qu'évidemment, nous allons voter contre ce budget que nous avons du mal à comprendre. Nous avons du mal à en comprendre les priorités et on a aussi du mal à voir quel est l'effort budgétaire qui est consenti aux différents axes de votre programme, sur lequel vous avez été élu. Ensuite, nous sommes en désaccord sur les orientations qui sont données, c'est-à-dire la priorité donnée à la propreté, la sécurité et les illuminations et aucune à la transition écologique, au fait de sortir du tout automobile, de mettre la priorité sur la rénovation des bâtiments, le fait de lutter contre les îlots de chaleur, de faire en sorte que cette ville reste vivable, même avec le changement climatique, de réduire les consommations et les déchets.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais laisser Marc Medina répondre.

M. MEDINA : Effectivement, j'ai noté les différences importantes. En page 25 de la présentation budgétaire, vous avez les dépenses par activité, c'est-à-dire sécurité et salubrité publique, enseignement, formation, culture, sport et jeunesse, santé, famille, logement, aménagement urbain, action économique. Je prends un exemple. Pour l'enseignement et l'information, nous arrivons à un total de 4,6 millions. Je ne sais pas si vos chiffres intégraient les frais de personnel, parce qu'on peut présenter les dépenses par activité hors frais de personnel ou les dépenses par activité incluant les frais de personnel. À mon avis, c'est la différence essentielle. C'est l'explication essentielle des différences que vous soulevez. Donc je vous propose de vous reporter en page 25 de la maquette budgétaire, où on indique toutes les grandes catégories de dépenses. Voilà ce que je peux vous dire sur l'aspect chiffré.

Si vous avez des questions, on peut y répondre par écrit, sur certaines différences, mais je ne pense pas qu'il y ait des différences sensibles au niveau du fonctionnement par rapport aux années précédentes. Il n'y a pas de bouleversement en termes d'activité de la ville, que ce soit sur la culture, sport, jeunesse, etc. Je dirai qu'il y a même une augmentation au niveau des interventions sociales et de la santé, au niveau de la culture, du sport et de la jeunesse, avec les quelques éléments que l'on a donnés, en termes de sécurité, d'action économique. On a un budget qui, en termes de fonctionnement, est en progression, en progression maîtrisée, hors frais de personnel. Si l'on intègre les frais de personnel, comme je l'ai expliqué, il y a une maîtrise de la masse salariale qui ne nuit pas aux activités de la ville, mais qui nous permet de présenter un budget bien équilibré et bien maîtrisé.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher Marc. Je voudrais juste ajouter deux choses.

Vous avez vu le budget. C'est un document qui est assez complexe, parce qu'il est lourd. Il y a beaucoup de pages, il y a beaucoup de lignes. Et, effectivement, si on fait ce travail ligne par ligne, en fonctionnement, recettes, dépenses et en investissement, recettes, dépenses, forcément, il y a des variations d'une année sur l'autre et c'est bien normal. C'est bien normal, mais pour des effets qui ne sont pas toujours que des effets de politique, qui sont des effets parfois mécaniques. La masse salariale, on peut inscrire quelque chose, ça peut bouger parce qu'on va avoir plus de postes vacants une année qu'une autre, parce qu'on va avoir plus de mal à recruter. Forcément, il y a des petites variations, des régimes indemnitaires qui peuvent changer. C'est du quotidien. Une année, on construit un conservatoire. Forcément, la première année, on va acheter le matériel. Ça monte. Puis l'année d'après, ça va redescendre sur la même ligne.

Donc si vous avez des questions précises, sur une ligne en particulier, vous nous écrivez et puis on vous apportera la réponse, parce que le budget, en fait, reflète des enveloppes. Il ne va pas dans le détail de : les études juridiques, il y a tel montant pour un cabinet d'avocats, tel montant pour tel contrat, etc. Si vous avez une question bien spécifique, on vous l'explique et puis on rentrera dans ce niveau-là de détail.

Après, j'ai noté, dans ce que vous avez dit, une petite incohérence, parce que d'un côté, vous dites que ce document est technique et pas politique et que vous ne percevez pas les priorités du budget. Et, la phrase suivante, vous avez dit « nous ne partageons pas les priorités qui sont données dans ce budget, à savoir la sécurité, etc. » et que l'on ne donne pas assez de place à la transition écologique. Je ne sais pas, soit vous ne les avez pas perçus, soit vous les avez perçus et on est en désaccord. Ça, je l'entends pleinement. Mais, moi, je peux le réaffirmer là, comme ça, tout le monde l'entend. Je crois que Marc Medina a fait cet effort de pédagogie pour bien expliquer et retranscrire nos priorités. Et vous les percevez au quotidien dans notre action. C'est la sécurité des Saint-Mandéens, la tranquillité publique, le cadre de vie, qui va de la propreté jusqu'au fleurissement, au réaménagement urbain, à l'amélioration du cadre de vie, la qualité de vie.

Vous dites qu'il n'y a pas beaucoup d'argent qui est mis en place pour la transition et la rénovation thermique. C'est faux. Ne serait-ce que la semaine dernière, on a fait l'acquisition – vous allez dire que ce n'est pas bien, que ce n'est pas écologique – de nouveaux véhicules électriques pour la police municipale, etc. On est en train de finaliser l'étude, et les travaux vont bientôt commencer, pour la mise en place des îlots de fraîcheur dans les écoles élémentaires et maternelles Paul Bert à la rentrée. Nous avons déployé des capteurs dans toutes les écoles de la ville, des capteurs CO₂. Nous poursuivons, et ce sera fait cette année, la rénovation notamment des ouvrants. On va refaire toutes les fenêtres de l'école Charles Digeon. Si, ça, ce n'est pas quelque chose que l'on met en œuvre pour améliorer la rénovation thermique de nos bâtiments... Il y a énormément de choses qui sont faites au quotidien. On a un plan pluriannuel d'investissements, qui a déjà été évoqué et présenté, où on a tout un tas de choses qui sont mises en œuvre dans la rénovation de nos bâtiments et dans les politiques aussi d'innovation sur tout ce qui relève de la lutte contre le réchauffement climatique, avec toute la mise en place des îlots de fraîcheur, de la lutte pour la qualité de l'air. Bref, il y a plein d'actions qui sont menées.

Ça fait partie des priorités, mais pas que. Je le redis, à Saint-Mandé, qu'on soit automobiliste, piéton, cycliste ou deux-roues motorisé, motocycliste, tout le monde à sa place. On ne fait pas la chasse, comme à Paris par exemple, aux automobilistes. On ne met pas dans des cases les uns plus que d'autres. Ici, à Saint-Mandé, on essaye de faire cohabiter tout le monde. Les priorités sont claires. C'est la rénovation aussi de la ville, la redynamisation du commerce, les animations, le cadre de vie, la convivialité, la relance commerciale.

Si le fait que l'on refasse le quartier nord, un quartier tout entier, si le fait que l'on refasse toute la place avec la pointe Paul Bert, qu'il y ait des bâtiments... À la rentrée, on inaugure une crèche. Nous aurons la petite enfance avec cette crèche, mais aussi d'autres choses, qui ont été évoquées par Marc Medina en matière de petite enfance. Nous allons avoir le pôle musical, une résidence étudiante, un nouveau centre technique municipal qui ouvre à la rentrée, une nouvelle médiathèque. On est en train de lancer l'étude pour reconstruire la médiathèque et créer une nouvelle médiathèque. Il y a des projets en matière culturelle, en matière de famille, de petite enfance, de commerce. Voilà nos priorités. Je pense qu'elles sont claires. J'ai l'occasion de les redire à chaque fois. Ce budget, en fonctionnement avec le recrutement du personnel, on est en train de recruter un responsable de la politique senior par exemple. On a recruté un responsable de la politique jeunesse. On a recruté un manager de centre-ville. On a recruté une nouvelle directrice de la police. On crée une brigade cynophile. Tout ce que l'on fait au quotidien, en fonctionnement et en investissement, reflète la politique que l'on met en œuvre et les priorités que j'évoquais tout à l'heure.

Madame Touati, je vous en prie.

Mme GABRIELLI : Pardon. Je voudrais juste répondre sur deux points.

La première, c'est : les priorités que vous avez indiquées, c'est celles que vous avez indiquées, effectivement, en priorité sécurité. Ce n'est pas forcément celles que j'arrive à lire dans les chiffres. Je ne vais pas vous demander pourquoi ces 4,6 millions ou 5,4 millions. Ce que je tenais à souligner, c'est le manque de lisibilité, d'une année sur l'autre, de l'affectation des

fonds à un poste comme à un autre et que je souhaiterais que, puisque vous avez vanté la lisibilité de votre budget et de la présentation, d'une année sur l'autre, on soit capable de voir ce qui est consacré, à quoi, quel est le pourcentage et comment cela évolue. Et ce n'est pas le cas, là. C'était cela, le sens de mon propos.

Après, la priorité telle que vous la formulez, effectivement, elle est sur la sécurité et la propreté, etc., qui ne sont pas, pour nous, les priorités. On le sait, puisque nous n'avons pas la même orientation politique, nous n'avons pas les mêmes priorités.

M. MEDINA : J'ai indiqué, à titre d'exemple, en termes de propreté, l'effort qui avait été effectué par la ville, c'est-à-dire une augmentation de dépenses de 850 000 euros. Là, c'est vraiment une priorité que nous nous sommes fixée, que nous effectuons et que nous concrétisons cette année, mais sur les autres activités de la ville, je ne pense pas qu'il y ait de modifications très substantielles.

En tout cas, Madame Gabrielli, je vous propose de vous rencontrer, de reprendre les trois ou quatre points que vous avez mentionnés, de vous donner toutes les explications de l'évolution éventuelle d'une année sur l'autre. Ça, c'est tout à fait tout à fait faisable et je suis tout à fait prêt à répondre de façon précise à vos questions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais effectivement remercier Monsieur l'adjoint pour cette présentation claire du budget et très intéressante, même si je n'en partage pas la philosophie car on voit bien se dégager des idées politiques à travers ce budget.

La première observation, que j'avais faite en commission, concerne les dépenses. Quand même, il me semble qu'il y a une certaine sous-évaluation dans le budget que vous nous avez présenté cette année. Il y a deux postes, c'est assez curieux quand même, le poste de l'électricité, où vous vous notez une somme qui est de plus de 76 000 euros, en diminution de la somme utilisée consacrée à ce poste l'an passé. On retrouve la même chose avec le carburant, 10 000 euros, et également un autre poste – je m'arrêterai là parce que c'est fastidieux –, autres matières et fournitures, qui est en forte baisse. C'est quand même des postes qui touchent à l'énergie, qui est en pleine flambée. Vous nous avez parlé de de l'incidence que l'inflation pouvait avoir sur ce budget. Je me demande si, quand même, il est très raisonnable et très réaliste de budgéter des sommes avec une telle diminution par rapport à ce qui a été consacré à ces postes dans le présent budget. C'est ma première observation. J'avoue que les explications, qui ont été données en commission, tenant au fait qu'on aurait évalué cette année au plus juste des indications données par les services, ne sont pas très convaincantes, parce que cela signifierait que les années passées, c'était des évaluations un peu souples. J'avoue que je m'interroge sur la pertinence de l'explication.

Pour les dépenses, et c'est là où on retrouve une ligne politique dans votre budget, c'est les sommes qui sont consacrées, dans le budget que vous nous proposez, à la propreté et également à la sécurité. Je crois qu'il faut être clair. Tout le monde a envie d'une ville propre. Tout le monde a envie d'une ville où l'on se sente en sécurité. Sur la sécurité, vous avez dû voir l'article que j'ai fait sur les caméras de vidéosurveillance. On continue ici à installer des caméras de vidéosurveillance, ce qui a un coût important en termes d'investissement, mais aussi de maintenance. Vous nous avez communiqué effectivement des chiffres. Là, mon article est un peu en décalage, puisqu'après sa publication, vous nous avez communiqué des chiffres qu'on n'avait jamais eus. Mais on voit bien vos chiffres rejoignent une certaine inefficacité des caméras de vidéosurveillance sur la commune et de manière générale. Sur la propreté : plus de 800 000 euros pour la propreté. Tout le monde a envie d'avoir une ville propre, mais que ne verbalise-t-on pas les personnes qui souillent les trottoirs ? Donc, là, je m'interroge vraiment. Venez rue Sacrot certains matins. J'adore les chiens, mais c'est inadmissible. Il y a un moment où trop d'argent dans ces postes, la propreté, alors que ce sont des Saint-Mandéens qui sont responsables de la saleté des trottoirs et pas autrui, la sécurité, alors que ce sont des dispositifs qui sont très sujets caution quant à leur efficacité...

Inversement, je m'interroge toujours : pourquoi dix postes de policiers municipaux ne sont pas pourvus à Saint-Mandé ? La seule réponse, que c'est parce que Paris organise une police municipale, me paraît un peu faible comme explication.

Donc ces dépenses sont excessives et ne peuvent pas rencontrer mon approbation.

Inversement, vous dites que l'opposition ne fait pas de proposition, mais il y a quelques propositions qu'on peut faire.

Pourquoi n'est-on pas plus rapide dans l'isolation thermique des bâtiments ? Il y a urgence. Vous allez dire qu'il y a un calendrier de travaux, les entreprises, ainsi de suite. Mais voilà là où il faut mettre l'argent. Au lieu des caméras de vidéosurveillance, mettez-le dans la rénovation thermique, pour qu'avant même la fin de votre mandature, tous les bâtiments publics soient parfaitement isolés.

Autre chose. Là aussi, c'est certainement politique. Vous nous parlez de l'inflation. Pourquoi la subvention du CCAS est pratiquement à euro constant entre les deux années ?

On pourrait aussi, depuis si longtemps que c'est demandé, appliquer le quotient familial à toutes les activités proposées par la ville et pas simplement à celles où il y a un financement de la CAF parce que, là, ça devient obligatoire.

Je sais que vous n'êtes pas d'accord pour des raisons politiques. J'ai noté que vous inscriviez 0,3 million pour une enquête sur les logements vacants. C'est une bonne chose. Mais pourquoi, alors que nous sommes sous le coup d'un arrêté de carence, ne pas mettre en place un dispositif d'information – on ne porte pas atteinte au droit de propriété – pour tous les Saint-Mandéens qui seraient intéressés d'avoir une information sur comment louer en toute sécurité un bien ? Vous savez qu'il y a de multiples dispositifs, soit des prêts pour les remises en état des appartements, soit des loyers moins onéreux, mais le propriétaire a la garantie d'être payé chaque mois.

Enfin, je proposerai un investissement. On en a déjà parlé. Je ne crois pas qu'il y ait une grande opposition. Cela pourrait être quelque chose qui pourrait progresser. C'est la mise en place d'une navette entre le sud et le nord ou le sud et le nord, pour ne choquer personne, permettant à de nombreux Saint-Mandéens de fréquenter plus régulièrement des équipements comme le Cresco et de profiter des activités qui y sont, mais également pour éviter la circulation en automobile. Il y a effectivement des personnes du troisième, du quatrième âge qui, parfois, prennent leur voiture pour aller chercher leur pad. Elles ne le feraient peut-être pas s'il y avait une navette.

J'en ai terminé avec les observations. Je voterai contre les budgets.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Touati. Tu veux dire un mot ?

M. MEDINA : Je vais commencer, Madame Touati, à vous répondre sur certaines de vos interventions.

D'abord, je tiens à souligner, comme je l'ai dit au départ de ma présentation, que ce budget est une œuvre collective. Quand je pense à œuvre collective, cela veut dire que tous les postes sont soigneusement analysés avec les responsables des différents services. Ils sont analysés et nous tenons compte bien sûr des réalisations en cours de l'année précédente. Donc les différences auxquelles vous êtes attachée s'expliquent soit parce que le budget précédent a été sous-utilisé, on n'a tout simplement pas dépensé la somme qui avait été prévue, on a fait des économies ici ou là, soit il y a des évolutions qui permettent de réduire la dépense.

Je prends un exemple. En termes de carburant par exemple, c'est vrai que nous avons inscrit un montant inférieur à celui de 2021, mais nous avons changé l'essentiel du parc automobile et le parc automobile est désormais à 90 % un parc électrique, donc moins de dépenses de carburant malgré l'augmentation du prix des carburants.

Idem pour le poste énergie électricité où, là, c'est la consommation de l'année précédente qui a été inférieure. Donc nous avons ajusté le budget 2022 en fonction de ce qui avait été réalisé l'année précédente.

Quant au poste autres matières et fournitures, le budget précédent intégrait, de façon peut-être très importante, les dépenses liées au fonctionnement du centre COVID, toutes les dépenses produits sanitaires, etc. Au vu, là aussi, des consommations qui ont été réalisées, nous avons réajusté ce poste.

Ceci pour vous dire que le budget est déterminé avec le plus grand soin et non pas de façon générale. Nous ne disons pas : il faut augmenter tous les postes de 3 % ou de 5 % ou les diminuer, etc. C'est vraiment l'analyse, poste par poste, avec nos directions de service, qui permet d'établir ces chiffres. Donc ce n'est pas par hasard que ces chiffres sont donnés.

Sur vos remarques concernant la propreté et la sécurité, je laisserai Monsieur le Maire effectuer une réponse, mais il s'agit de nos engagements politiques sur ces éléments.

Concernant l'isolation thermique, je crois qu'on a déjà répondu assez largement sur ce point. Ces investissements d'isolation thermique s'étalent sur les cinq années de la mandature. Nous allons jusqu'en 2025. Pour les écoles, par exemple, on ne peut pas isoler trois écoles en même temps la même année, parce que ça demande la mobilisation des fournisseurs, des collaborateurs de la ville, etc. Cette année, c'est Charles Digeon principalement qui fait l'objet de ces investissements d'isolation thermique. On ne peut pas nous reprocher d'être en diminution par rapport à l'an dernier puis, peut-être, l'an prochain, nous serons en augmentation, etc. C'est un plan pluriannuel que nous avons fixé en début de mandature et que nous respectons.

Un point, par contre, sur lequel vous n'avez pas tellement insisté, c'est la diminution de l'indemnité SRU grâce aux surcharges foncières que nous avons dégagées et qui financent des investissements de logement social. Là, je pense que vous devriez être plutôt satisfaite et nous encourager en ce sens.

Voilà ce que je pouvais répondre.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mon cher Marc.

Pour poursuivre et compléter rapidement, c'est vrai, je ne l'avais pas noté, mais sur le logement social, effectivement, il y a une politique volontariste qui a été mise en œuvre depuis notre arrivée pour essayer de sortir de cet état de carence et de reprendre un peu nos droits, que ce soit en matière de préemption, en matière d'attribution de logements, en matière de signature des permis de construire. Ça, je sais que vous avez eu l'occasion de le saluer.

Au-delà des postures et des approches politiques, il faut aussi essayer d'être réaliste. Pardon, Geneviève, mais lorsque vous dites que la propreté est l'affaire de tous, mais bien entendu que c'est l'affaire de tous. Je vous rappelle qu'on a passé l'amende à 218 euros. Et on le fait. On a recruté deux personnes pour créer une brigade verte, il y a un an, pour justement lutter contre les personnes, des Saint-Mandées, parfois pas que, d'ailleurs, qui manquent de civisme et qui contribuent à dégrader notre espace urbain. Là, on est en train de déployer, en ce moment même, une trentaine de petits distributeurs de sacs dans la ville, pour que la ville soit encore mieux pourvue et mieux couverte en matière de bornes pour les sacs pour ramasser les déjections canines. La brigade verte est là aussi pour faire ce travail de répression. La police municipale le fait également. On agit donc sur tous les terrains, le préventif, la sensibilisation, le nettoyage et le volet répressif aussi parce que, parfois, effectivement, il n'y a que comme cela que l'on peut arriver à faire évoluer les choses.

Mais si vous considérez que la sécurité et la propreté ne sont pas des priorités, ce n'est pas mon cas.

Si vous dites que le fait de déployer et de poursuivre le déploiement de caméras de vidéosurveillance... Personne n'a dit que cela faisait tout. Je n'ai pas dit que c'était la panacée et que c'était le seul dispositif que l'on devait mettre en place pour une politique de sécurité

publique. Je dis qu'aujourd'hui... Et c'est prouvé. J'aime beaucoup la Cour des comptes, qui a fait un rapport sur le sujet, mais pardon, jusqu'à présent, ce ne sont pas des spécialistes de la sécurité publique. Personne, aujourd'hui, ne dément l'utilité, droite comme gauche. Vos amis, à Lille, à Ivry, tous ces gens-là ont été les premiers à mettre des caméras partout. Ce n'est plus un sujet droite/gauche. Là, Geneviève, c'est anachronique, ce débat. Plus personne, aujourd'hui, ne remet en cause l'utilité des caméras de vidéoprotection, en tout cas, pas les Saint-Mandéens, parce que je ne vous cache pas que je suis souvent sollicité par les Saint-Mandéens pour qu'on poursuive le déploiement des caméras de sécurité sur la ville.

Quelques chiffres quand même. En moyenne, sur les quatre dernières années, une centaine d'interpellations en flagrance grâce aux caméras de vidéosurveillance. Une centaine par an en moyenne. Plus de 1 200 procès-verbaux établis en 2021 grâce à la vidéooverbalisation. On est les premiers à râler contre les voitures qui se mettent en double file sur les espaces de stationnement, sur les passages piétons, les places de livraison. Près de 1 200 procès-verbaux sont dressés et 440 pour des infractions au Code de la route. Voilà à quoi servent aussi les caméras de vidéosurveillance.

Je crois que les Saint-Mandéens sont en droit aussi d'avoir ces outils-là. Cela ne fait pas tout, c'est vrai.

Vous parlez des recrutements dans la police municipale. Le fait que la police municipale parisienne se crée donne certes un appel d'air supplémentaire et crée aussi un dumping énorme entre les polices municipales, entre elles, mais on n'est pas la seule ville qui a du mal à recruter en matière de police municipale. Comme plein de métiers, les auxiliaires de puériculture, les gestionnaires carrière paye et j'en passe, ce sont des métiers qui sont difficiles à recruter. Aujourd'hui, on se bat et notre directrice de la police municipale se bat pour recruter, pour essayer de faire en sorte d'attirer, de faire en sorte aussi de créer et de fidéliser les agents qui viennent sur la ville. Ils ont du matériel de qualité, ils sont armés, ils ont des véhicules en bon état, voire tout neufs. Ils sont protégés. Ils sont aussi encadrés dans leur travail. C'est quelque chose d'important. Mais, oui, c'est un métier en tension et on est vraiment très mobilisé pour essayer de revenir à nos effectifs pleins.

Ensuite, rapidement, sur vos quatre propositions.

Sur l'isolation thermique des bâtiments, Marc en a dit un mot, mais je vous rappelle qu'il y a des questions budgétaires. Nous n'avons pas les moyens, en termes d'investissement, de rénover sur une année ou sur trois années la totalité de nos bâtiments. On fait des efforts considérables. Je vous rappelle qu'on a dépensé près de 800 000 euros pour rénover le centre culturel dans son intégralité. On continue, au fur et à mesure, avec un plan d'action qui est retracé dans le plan pluriannuel d'investissement, à travailler sur la rénovation thermique et l'isolation. Je parlais des ouvrants à Charles Digeon tout à l'heure. Mais il y a deux sujets aussi que l'on n'évoque pas et que vous oubliez un petit peu. C'est la capacité à faire. Ce n'est pas parce qu'on veut faire que les entreprises sont en capacité de délivrer. Bien souvent, on se rend compte, en fin d'année, qu'on n'a pas pu faire les travaux, parce que les entreprises, notamment dans ces secteurs-là, avec tous les chantiers qui se passent sur le Grand Paris, ne sont pas en capacité de fournir, *a fortiori* avec la crise des matières premières, où on a du mal à avoir du matériel.

Sur le quotient familial, on l'a étendu à la restauration. On le met sur les séjours de vacances. On le fait là où on peut le faire. Je sais que c'est un vieux sujet entre nous et quelque chose que vous portez depuis longtemps.

Sur les logements vacants, je vous l'ai dit, on l'a mis d'ailleurs dans le budget, c'est une étude pour essayer d'évaluer pour mieux prendre connaissance de la part de logements vacants sur la ville. Mais, attention, chacun son rôle. La mairie n'a pas vocation à se substituer, parce qu'il y a un droit fondamental, et vous le savez en tant qu'avocate, qui est le droit de la propriété, qui est un droit vraiment inaliénable, fondamental, sur lequel la ville n'a pas à s'impliquer, tout simplement.

Que l'on communique sur des dispositifs : l'État le fait très bien. L'Etat le fait très bien. Aujourd'hui, les dispositifs d'incitation, avec le bail réel social, locatif, avec tous les dispositifs de garantie des loyers impayés, etc., l'Etat fait son job là-dessus. Pour le coup, l'État fait son job et communique sur le logement et tous les dispositifs d'aide. Ce n'est pas le rôle d'une mairie que de le faire. Et ce n'est pas moi qui vais aller dire aux Saint-Mandéens : vous avez un logement vacant, allez le louer et allez le transformer en logement social. Ce n'est pas mon travail. Chacun son job.

Nous, en revanche, on veut connaître le nombre de logements vacants pour avoir une idée de ce que cela représente et pouvoir essayer ensuite de voir les mesures qu'on pourra prendre à partir de cela.

Enfin, sur la navette électrique, vous le savez, je vous l'ai déjà dit, c'est en cours. On en a déjà parlé. Je crois même l'avoir déjà annoncé, soit en réunion d'opposition, soit ici. C'est en cours. Il y a eu déjà plusieurs réunions. On a rencontré les différents interlocuteurs, à la fois en matière de transport, puisque je rappelle que la compétence transport est une compétence de l'Île-de-France, de la région et non pas une compétence communale. Mais il y a eu déjà des réunions avec des élus. On est allé voir dans d'autres villes comment c'était fait. Effectivement, cela fait partie des priorités. Dans l'année qui vient ou l'année et demie qui vient, nous souhaitons mettre en place une navette électrique pour permettre aux Saint-Mandéens un trajet sur des zones qui ne sont pas encore prises par le bus actuel. Ce projet est concret. Il est en cours et j'espère qu'il verra le jour très rapidement.

Voilà ce que je souhaitais vous dire.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote de ce budget primitif pour 2022. Qui est contre ?

Mme CULANG : 8.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme CULANG : 1.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme CULANG : 26.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues.

Sur rapport de M. MEDINA, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité le vote du budget primitif comme suit :

Contre : 8 *Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, Mme Geneviève TOUATI.*

Abstention : 1 *M. Luc ALONSO.*

Pour : 26 *M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH.*

3. Fixation des taux 2022 des taxes directes locales- Majoration du taux de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale

Comme chaque année, il convient de voter les taux des impôts directs locaux. Depuis l'année dernière, le vote des taux ne porte plus que sur les taxes foncières à savoir :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Cette année, il est proposé de ne pas augmenter les taux en 2022 et de reconduire ceux votés en 2021 soit :

- 32,55% pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 10,90% pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.
-

Par ailleurs, en application de la réforme fiscale et de la loi de finances pour 2020, l'Etat a figé pour 2021 et 2022, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les personnes encore assujetties en 2021 et 2022 ainsi que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et leur majoration. Par conséquent, comme en 2021, le taux de la taxe d'habitation est figé à 22,93% et le taux de majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires à 20% en 2022 à Saint-Mandé.

Il est proposé de majorer à 60%, soit le maximum autorisé par les textes en vigueur, le taux de la taxe d'habitation sur, précisément pour reprendre le texte de l'article 1407 ter du Code Général des Impôts (CGI), les logements meublés non affectés à l'habitation principale à partir du 1^{er} janvier 2023. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit voter la nouvelle majoration avant le 1^{er} octobre 2022.

Selon les états derniers états fiscaux, le nombre de locaux concernés s'élève à 1 080 en 2021 pour une base d'imposition de 3,4 millions d'euros et un produit fiscal de 160 000 euros environ.

Il est demandé au Conseil Municipal, vu l'avis favorable émis par la commission Finances et évaluation des politiques publiques, ressources humaines, administration générale, d'approuver la fixation des taux 2022 des taxes directes locales ainsi que la majoration du taux de la taxe d'habitation sur les logements meubles non affectés à l'habitation principale

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des interventions ? Madame Etner, je vous en prie.

Mme ETNER : Merci, Monsieur le Maire. Vous nous demandez de voter pour le maintien du taux d'imposition, mais ce qui reviendrait à augmenter les impôts, puisque la taxe sur les ordures ménagères et l'assiette de la taxe foncière ont augmenté du fait de l'augmentation de l'immobilier. Du coup, il y aura une augmentation des impôts pour les Saint-Mandéens. Nous aurions souhaité une diminution des impôts. Vous nous avez expliqué lors des précédents conseils municipaux que ce serait totalement impossible, en tout cas, que vous n'alliez pas le faire.

Nous sommes pragmatiques. Si vous refusez de baisser les impôts, nous attendons un service rendu aux Saint-Mandéens .Vous venez de nous rappeler que vous avez embauché des consultants, toutes sortes de personnes, pour l'offre senior, pour les concertations, pour la cour Oasis, où il y a aussi eu une concertation qui avait été organisée. Nous ne sommes pas totalement persuadés que tout cela ait un intérêt strict pour les Saint-Mandéens. Vous nous proposez que l'opposition vous donne des idées. Nous sommes parfaitement d'accord. Je crois que mes collègues aussi. Ils vous l'ont dit. Enfin, vous nous lisez des courriers de Saint-Mandéens qui seraient très satisfaits des travaux de l'avenue Quilhou. Certes, il y a peut-être des Saint-Mandéens satisfaits, mais nous essayons d'avoir des éléments objectifs et l'élément le plus objectif, c'est l'article du *JDD* de la semaine dernière, qui effectue un classement des villes où il fait bon vivre. Saint-Mandé est 490^{ème} ville de France où il fait bon vivre, mais elle est aussi 32^{ème} dans le Val de Marne, derrière Arcueil, derrière Le Perreux, derrière Fresnes,

derrière Villeneuve-Saint-Georges. Donc nous ne sommes pas convaincus qu'il y ait un service rendu aux Saint-Mandéens et nous allons donc voter contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre parce que, franchement, vous me tendez une perche tellement grande et c'est tellement facile. Franchement, vous plongez à chaque fois dans le truc. Par contre, quand vous faites des interventions sur ce genre de choses, soyez précise. Vous venez de raconter pas mal de choses qui sont un peu fausses.

Vous dites que les impôts vont augmenter du fait de l'augmentation de l'immobilier. Je pense que vous voulez parler des valeurs locatives. Ça n'a rien à voir avec l'immobilier. Pardon, mais les valeurs locatives, Madame Etner, ça n'a rien à voir avec l'immobilier. Je vous rappelle juste accessoirement que si les valeurs locatives augmentent, c'est une bonne chose. C'est parce qu'il y a de la croissance et qu'il y a de l'inflation. Accessoirement, aussi, c'est une loi de 2018 qui a mis en place le nouveau calcul d'augmentation des valeurs locatives. En 2018, je me demande qui était le Président de la République et le gouvernement qui ont fait voter cette loi. Ça doit être le vôtre. Les valeurs locatives, aujourd'hui, sont calculées suite à une loi de finances de 2018 qui a été votée par votre majorité.

Pour qu'on ne dise pas de mensonge, puisque des Saint-Mandéens nous écoutent aussi sûrement derrière leur écran, les impôts à Saint-Mandé, depuis maintenant sept ans, n'augmentent pas. Les taux n'ont pas bougé. Ce qui relève du pouvoir de la mairie, ce qui relève du pouvoir du Conseil Municipal n'a pas été modifié. C'est augmentation zéro chaque année.

Pour le reste, je le redis parce qu'il faut le réexpliquer, les valeurs locatives, la taxe d'habitation, la taxe foncière, etc., c'est calculé sur une assiette, un taux qui est voté par le Conseil Municipal. Ce taux n'a pas bougé depuis des années. C'est notre rôle. En tout cas, c'est la compétence du Conseil municipal. Et la deuxième partie, qui fait que ça augmente, ce sont les valeurs locatives. Qui les vote, les valeurs locatives, Madame Etner ? Dites-moi.

Mme ETNER : Je ne vous reproche pas que les valeurs locatives augmentent...

M. LE MAIRE : Non. Qui les vote ?

Mme ETNER : ... je vous demande d'en tirer des conséquences et de diminuer les taux d'imposition.

M. LE MAIRE : Qui les vote, les valeurs locatives ? Le parlement. Le parlement vote les valeurs locatives. Comme ça, vous le saurez. Donc ces valeurs augmentent. Ça n'a rien à voir avec l'immobilier ni quoi que ce soit. Donc oui, c'est vrai, en bas de page... C'est d'ailleurs pour ça d'ailleurs qu'on se bat. J'étais contre la suppression de la taxe d'habitation par exemple, parce que ces 20 milliards d'euros, il va bien falloir les répercuter quelque part. C'est l'État qui va de toute façon les reprendre quelque part.

Aujourd'hui, la ville, dans ce qui relève de ses compétences, n'augmente pas les impôts. Mais le bas de page fait que puisque les valeurs locatives augmentent, ce que vous allez payer augmente. Ce n'est pas de ma faute, ce n'est pas de la vôtre, ce n'est pas de la faute de la ville de Saint-Mandé, c'est comme ça.

Ensuite, vous parlez de la TEOM, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Qui a la compétence ? Ce n'est pas nous.

Mme ETNER : Non, ce n'est pas vous non plus.

M. LE MAIRE : Donc je n'y suis pour rien. Voilà. Merci. Donc je n'augmente pas les impôts. On subit des augmentations d'impôt, mais ce n'est ni le maire de Saint-Mandé ni son Conseil municipal qui en sont la cause.

Deuxièmement, sur le *JDD*, il se fait écho du dispositif label « les villes où il fait bon vivre ». J'ai reçu le courrier. En fait, il faut payer pour être bien classé là-dedans. J'ai reçu un courrier, vous avez un abonnement pour les villes de plus de 20 000 habitants, il faut payer 5 ou 6 000 euros et, comme ça, vous avez le bon classement. Moi, on peut me dire ce qu'on veut. Ce

classement, je n'en ai rien à faire. Vous avez vu la dernière ville ? C'est Saint-Maurice. Cela veut dire que Villeneuve-Saint-Georges... En plus, ce n'est pas bien, ce que je fais, parce que je vais faire un jugement de valeur avec mes collègues et avec des villes qui sont peut-être plus dures que les nôtres. Vous pensez qu'on est plus content de venir vivre à Villeneuve-Saint-Georges, à Arcueil, à Cachan qu'à Saint-Maurice ou à Saint-Mandé ? Saint-Mandé est la 6^{ème} ville la plus chère de France. Saint-Mandé est la 1^{ère} ville la plus chère du Val de Marne. Je veux bien qu'on me dise qu'il ne fait pas bon vivre à Saint-Mandé et que ce classement bidon, où on n'est bien classé que quand on paye, ne vaut rien.

Moi, peu m'importe. J'ai envie de vous dire que ça ne me gêne pas d'être 490^{ème} sur 500. Saint-Mandé est une ville qui est parmi les plus attractives. Sinon, comment vous expliquez que les derniers programmes neufs immobiliers se vendent à 14 000 euros du mètre carré ? Les gens sont fous s'ils payent ce prix-là pour aller vivre dans un taudis.

Contrairement à vous, Madame, moi, j'aime ma ville et j'en suis fier et je ne suis pas là à regarder les classements. Il y a plein de choses qui sont prises en compte dans ces classements. Forcément, ils sont défavorables. Quand vous avez un prix du mètre carré comme celui-là, pour ces classements-là, c'est défavorable. Donc, moi, on peut dire ce qu'on veut, ce classement n'a aucune valeur. La preuve en est que Saint-Mandé est une des villes les plus demandées et la 6^{ème} ville la plus chère de France et la plus chère du Val-de-Marne et que je ne crois pas qu'on entende beaucoup de gens nous dire que ce serait une corvée de venir vivre à Saint-Mandé. On a des années et des années d'attente pour obtenir un logement social à Saint-Mandé. Ce classement, je n'en dirai pas plus, parce qu'il n'a vraiment pas beaucoup de valeur.

Sur le vote des taux, y a-t-il d'autres interventions ? Je vous propose que nous votions. Qui est contre ? Qui est contre le fait de ne pas augmenter les impôts ? Très bien. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci, mes chers collègues. Merci pour les Saint-Mandéens, surtout.

Sur rapport de M. MEDINA, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité la fixation des taux 2022 des taxes directes locales – majoration du taux de la taxe d'habitation sur les logements meublés non affectés à l'habitation principale comme suit :

Contre : 8 Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, Mme Geneviève TOUATI.

Abstention : 0

Pour : 27 M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyn BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH, M. Luc ALONSO.

Je rappelle quand même que la ville de Saint-Mandé est à peu près 12^{ème} sur 47 villes en matière de fiscalité.

Sur le fait de dire qu'on devrait baisser les impôts parce qu'effectivement, les impôts augmentent, il y a une enquête de l'association des maires de France qui a estimé qu'en 2022, au regard de la crise sanitaire et de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation, un tiers des communes de France a augmenté de 3 % ses impôts locaux. Ça aussi, il faut dire la vérité. Un tiers des communes de France a été obligé et contraint d'augmenter ses impôts locaux en 2022. Voilà la réalité.

4. Présentation du rapport annuel pour l'égalité entre les femmes et les hommes

La publication d'un rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été rendu obligatoire par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour chaque collectivité de plus de 20 000 habitants.

Ce rapport est un bilan des actions engagées et des réalités mesurées. Il a pour objectif de sensibiliser élu(e)s et agents de la collectivité à l'égalité entre les femmes et les hommes et de permettre aux collectivités d'évaluer leurs politiques afin de progresser en matière d'égalité.

Il appréhende la collectivité comme employeur, en présentant la politique ressources humaines de la collectivité (sur le recrutement, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération, etc..) mais aussi comme acteur local, œuvrant pour réduire les disparités de situation entre femmes et hommes sur son territoire au travers des politiques publiques mises en œuvre par les services municipaux.

Il est demandé au Conseil Municipal, vu l'avis favorable émis par la commission Finances et évaluation des politiques publiques, ressources humaines, administration générale, de prendre acte du rapport annuel pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher Jean-Philippe Darnault. C'est une prise d'acte, effectivement, mais si vous souhaitez réagir néanmoins, bien sûr, je vous laisse la parole. Non ? Je vais vous demander de bien vouloir prendre acte, mes chers collègues. Est-ce que tout le monde prend acte de cette présentation de rapport ? Merci beaucoup. Unanimité pour la prise d'acte.

Sur rapport de M. DARNAULT, le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

5. Approbation du plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose à chaque collectivité territoriale de plus de 20 000 habitants d'élaborer un plan pluriannuel d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La durée de ce plan ne peut excéder trois ans renouvelables. Il définit principalement la stratégie destinée à réduire les écarts professionnels et prévoit des actions pour garantir l'égal accès aux corps, grades et emplois de la fonction publique.

Il comporte quatre grands axes obligatoires :

- Évaluer, prévenir et, les cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois dans la fonction publique territoriale,
- Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie professionnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Le plan d'action énonce pour chacun de ces quatre axes de travail les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi et le calendrier de mise en œuvre.

Il reprend pour partie, le rapport égalité femmes hommes présenté au Conseil Municipal à l'occasion de la présentation du budget prévisionnel et propose, à partir de cet état des lieux, des actions dont un bilan sera dressé en cours d'année.

Il est demandé au Conseil Municipal, vu l'avis favorable émis par la commission Finances et évaluation des politiques publiques, ressources humaines, administration générale, d'approuver le plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des prises de parole sur ce point ? Madame Etner, je vous en prie.

Mme ETNER : C'est une explication de vote. Nous allons voter pour. Nous sommes heureux que Saint-Mandé fasse des efforts pour l'égalité des femmes et nous espérons qu'il y aura des retombées concrètes sur le terrain et qu'on sera un modèle au niveau national, même, pourquoi pas ?

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je vous propose de le passer aux voix. Qui est contre ?

Mme CULANG : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme CULANG : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme CULANG : 35.

M. LE MAIRE : Merci à tous pour cette belle unanimité.

Sur rapport de M. DARNAULT, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

6. Présentation de la réforme de la protection sociale complémentaire – Débat sur les garanties accordées

En application de l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales doivent organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire et ce, dans un délai d'un an à compter de la publication de la présente ordonnance, soit avant le 18 février 2022.

Ce débat a pour objet de présenter les enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire, en prenant en compte l'entrée en vigueur progressive de l'ordonnance du 17 février 2021.

Le contenu du débat n'est pas déterminé par l'ordonnance. Les employeurs publics territoriaux sont libres de définir le contenu du débat et de l'orienter autour des problématiques qui sont propres à leurs structures. C'est pourquoi, nous vous proposons un document support à l'ouverture de ce débat que vous trouverez en annexe de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal, vu l'avis favorable émis par la commission Finances et évaluation des politiques publiques, ressources humaines, administration générale, de prendre acte de la présentation de la réforme de la protection sociale complémentaire et du débat sur les garanties accordées.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher Jean-Philippe. Y a-t-il des interventions sur ce point ? Non ? S'il n'y en a pas, je vais vous demander de nouveau de bien vouloir prendre acte. Est-ce que tout le monde prend acte ? Merci, mes cher(e)s collègues, pour cette prise d'acte.

Sur rapport de M. DARNAULT, le Conseil Municipal a pris acte de la présentation de la réforme de la protection sociale complémentaire et du débat sur les garanties accordées.

7. Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Par délibération du 8 décembre 2020, le Conseil de Territoire Paris Est Marne & Bois a décidé de prescrire l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

L'écriture du diagnostic territorial est en voie d'achèvement. L'état initial de l'environnement a été rédigé. Ces documents sont publiés sur le site internet dédié au PLUi :

plu-intercommunal.parisestmarnebois.fr

Ce site est ouvert depuis le mois de septembre 2021, avec possibilité d'accéder aux documents ressources, de suivre l'actualité du PLUi et de contribuer en ligne.

Des ateliers ouverts aux communes du Territoire et aux personnes publiques associées ayant sollicité d'être intégrées tout au long de la procédure se sont déroulés pendant l'année 2021. Ces ateliers ont permis d'une part de compléter le diagnostic territorial et d'autre part de permettre la rédaction des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constituant la pièce maîtresse du PLUi.

Des balades urbaines ont été organisées à travers certaines villes du territoire listées ci-dessous :

- Le 27 septembre 2021 – Villiers-sur-Marne/Champigny-sur-Marne
- Le 29 septembre 2021 – Charenton-le-Pont/Saint-Maurice
- Le 7 octobre 2021 – Fontenay-sous-Bois/Nogent-sur-Marne
- Le 13 octobre 2021 – Saint-Mandé/Vincennes/Fontenay-sous-Bois
- Le 20 octobre 2021 – Le Perreux-sur-Marne/Bry-sur-Marne
- Le 20 novembre 2021 – Saint-Maur-des-Fossés/Joinville-le-Pont

Une réunion publique sur le thème du PADD sera organisée début d'année 2022, si les conditions sanitaires le permettent.

Le PLUi doit permettre de traduire le projet du territoire à une échelle cohérente, dans une perspective de dix ans, et de l'entériner dans un cadre réglementaire précis.

Conformément aux dispositions de l'article L 151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public territorial. Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ainsi, dans le respect de ces dispositions, l'Intercommunalité Paris Est Marne & Bois traduit son projet intercommunal sous forme d'orientations principales, regroupées en quatre volets, qui se déclinent en axes, en grandes orientations et en objectifs :

VOLET I - LE POSITIONNEMENT METROPOLITAIN :

S'affirmer dans la métropole, conforter les pôles majeurs et valoriser les atouts du territoire

- **Poursuivre l'insertion métropolitaine du territoire tout en conservant la maîtrise des secteurs de développement**
- **Appuyer l'attractivité du territoire en confortant ses principales polarités économiques et d'emplois**
- **Conforter les lieux de rayonnement métropolitain**
- **Conforter l'offre touristique de la Vallée de la Marne**

Penser le fonctionnement métropolitain du territoire en articulation avec les tissus urbains de proximité

- **Articuler la « ville-métropole » et la « ville de la proximité »**
- **Accompagner l'amélioration de l'offre en transports et améliorer la qualité des circulations sur le territoire**

Inscrire pleinement le territoire dans les métabolismes métropolitains

- **Penser les secteurs de frange en dialogue avec les projets voisins**
- **Porter les projets d'amélioration de l'offre de transports dans une perspective de desserte métropolitaine**
- **Penser les trames naturelles du territoire comme des continuités écologiques à l'échelle métropolitaine**

VOLET II - LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Révéler et mettre en valeur l'ensemble des éléments composant la charpente paysagère du territoire

- **Faire de la Marne et de ses affluents, l'armature urbaine, paysagère et écologique du territoire**
- **Considérer les coteaux et la pente dans le développement urbain du territoire**
- **Améliorer la découverte du territoire**
- **Concilier le développement urbain du territoire avec la préservation des sites et de la végétation**
- **Protéger le patrimoine remarquable et les secteurs pavillonnaires du territoire**

S'adapter aux enjeux de chaque entité paysagère

- **Prémunir la plaine parisienne contre le changement climatique**
- **Renforcer la protection des ambiances paysagères propres au site inscrit des franges du Bois de Vincennes**
- **Redécouvrir la plaine de la Confluence**
- **Aménager dans le respect de la pente sur le plateau et les coteaux de Romainville**
- **Aménager une continuité de parcours le long de la Vallée de la Marne**
- **Valoriser le plateau et les coteaux de Champigny**

VOLET III - LES DEFIS ENVIRONNEMENTAUX

Protéger et conforter les trames écologiques, révéler et valoriser les corridors environnementaux

- **Valoriser la trame bleue dans toutes ses formes**
- **Consolider les composantes de la trame verte, affirmer la présence et la diversité du végétal dans la ville**

Développer un environnement urbain de qualité, adapter le territoire au changement climatique

- **Améliorer le fonctionnement de l'écosystème urbain et atténuer les nuisances induites par la ville**
- **Affirmer la responsabilité écologique et l'ambition environnementale du territoire face au changement climatique**
- **Améliorer l'identification et la lutte contre les risques**
- **Traduire la stratégie environnementale du territoire**

VOLET IV - LA QUALITE DE L'OFFRE URBAINE

Conforter les centralités et anticiper celles à venir

- **Améliorer le fonctionnement des centralités actuelles et futures sans déstabiliser les équilibres du territoire**
- **Maintenir la vitalité du territoire en améliorant l'insertion urbaine du commerce et en protégeant les linéaires**

Optimiser l'offre de logements qualitativement

- **Maîtriser les dynamiques de construction en ciblant des secteurs de mutation et des secteurs de préservation**
- **Améliorer la qualité globale du parc de logements et répondre à la diversité des besoins des ménages actuels et futurs**

Optimiser et équilibrer l'offre en équipements

- **Poursuivre le renforcement et l'adaptation du réseau d'équipements aux évolutions socio-démographiques**

Développer les modes actifs et la desserte de proximité

- **Améliorer l'efficacité des circulations quotidiennes et dimensionner les espaces publics pour les modes actifs**

L'ensemble du travail engagé depuis le diagnostic a été réalisé en lien avec les communes qui ont été associées à plusieurs niveaux : dans le cadre d'ateliers de travail, d'entretiens individuels avec les communes, de réunions d'avancement avec les élus en comités de suivi, de présentation en conférence intercommunale des Maires.

Enfin, une première réunion des personnes publiques associées s'est déroulée le 19 octobre 2021 au cours de laquelle les éléments du PADD ont été présentés. Leurs nombreuses observations ont été recueillies.

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, le PADD doit faire l'objet d'un débat au sein du Conseil de Territoire, portant sur les axes forts que l'intercommunalité, en collaboration avec les communes membres, entend suivre dans l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire intercommunal. Ce débat s'est déroulé lors du Conseil de Territoire du 7 décembre 2021.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 153-12 alinéa 2 du code, un débat similaire doit avoir lieu en conseil municipal. Ce débat, bien que constituant une formalité substantielle, ne donne pas lieu à vote du Conseil Municipal et la délibération prendra acte des débats.

Les membres du Conseil Municipal sont donc appelés à débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, joint en annexe.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal, vu l'avis favorable émis par la Commission Municipale Transition écologique et numérique, urbanisme, cadre de vie, redynamisation du commerce et développement économique, de prendre acte du débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Gabrielli puis Madame Touati. Je vous en prie, Madame.

Mme GABRIELLI : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, cela ne relève pas de la compétence de la commune, mais comme vous êtes, vous-même, ainsi que trois de vos collègues représentant au territoire, on pourra quand même se permettre de dire ce que l'on pense de ce PADD.

Je l'ai souligné en commission, déjà, ce plan manie une novlangue qui est un peu difficile à comprendre. J'en donne un exemple : inscrire pleinement le territoire dans les métabolismes métropolitains. J'avoue qu'on peine un peu à comprendre comment ça va se traduire concrètement dans l'urbanisme et le paysage de nos villes.

Le deuxième point, surtout, c'est qu'il y a tellement d'objectifs différents et contradictoires entre le développement commercial, la végétalisation, la préservation de l'environnement. Il y a énormément d'objectifs différents, contradictoires. Et on a du mal à y discerner une politique ou, en tout cas, on ne sait pas bien où on met le curseur et de quel côté. Je trouve que c'est un petit peu dommage.

En tout cas, il y a quelques points qui nous paraissent intéressants et que nous aimerions voir appliquer. C'est le fait de prévenir le changement climatique, consolider la trame verte, dimensionner les espaces publics pour les modes actifs, améliorer la qualité des logements. On voudrait comprendre quelle traduction concrète ça va avoir pour Saint-Mandé, parce qu'aujourd'hui, on considère qu'on continue à vivre dans une ville très polluée, avec des sols qui sont vraiment artificialisés. Monsieur le Maire, je vous ai entendu le défendre, ce n'est pas

qu'on tient absolument à chasser la voiture de Saint-Mandé, c'est qu'on voudrait que les piétons puissent marcher dans Saint-Mandé, qu'il y ait une certaine place à l'espace public pour que les gens puissent y vivre.

Voilà donc notre sentiment sur le PADD.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gabrielli. Madame Touati, je vous en prie.

Mme TOUATI : Une observation. C'est intéressant. C'est un catalogue de bonnes intentions. Ce que je me demande de plus en plus, c'est ce qu'en connaissent nos concitoyens. Il y a encore des Saint-Mandéens qui savent à peine ce qu'est le territoire et ses compétences. C'est vrai qu'avec l'histoire de l'enlèvement des ordures ménagères, il y a un petit progrès. C'est un document qui est intéressant, qui porte un certain nombre de valeurs. Mais comment faire l'information pour que tout le monde le connaisse et tout le monde sache déjà ce que c'est qu'un plan local d'urbanisme intercommunal ? Évidemment, il y a le bulletin municipal, mais ce n'est pas suffisant. Est-ce cette revue, déjà, va être distribuée à tout le monde ? Oui, on peut aussi trouver sur internet, mais il faut arrêter avec le tout internet. Il y a des personnes qui ne vont pas tout le temps sur internet et qui ont besoin d'autres supports. Je pense qu'il faudrait vraiment une information plus importante.

M. LE MAIRE : Je vais répondre très rapidement.

Je ne reviens pas, parce que c'est un long débat qu'il y a eu, c'est plusieurs mois de travail qui ont été menés au territoire. Ce n'est pas que de bonnes intentions. Il y a des experts qui sont associés. Il y a un travail qui est fait avec nos services. Pour résumer très simplement l'idée, vous le savez, je ne suis pas le plus grand défenseur de la multiplication des couches intercommunales, avec les villes, les conseils de territoire, les métropoles, etc. Cela rend effectivement, et vous l'avez bien dit, Madame Touati, très flou et cela éloigne parfois le citoyen de la décision. Je suis le premier à être plus que dubitatif quant à la pertinence de cette accumulation de strates administratives.

Sur le document, oui, c'est un document qui est complexe, qui agrège énormément de choses, énormément d'ambitions aussi. C'est une application légale. On est dans un cadre légal et on applique aussi la loi dans ce travail. Il y a un travail de vulgarisation du contenu. Il y a un travail de communication à faire. Le territoire le mène. C'est pour cela que cette brochure, qui est, je pense, une synthèse très simplifiée et assez compréhensible, a été éditée et est distribuée. Oui, effectivement, les habitants de nos villes ne perçoivent pas encore pleinement et peut-être moins ici qu'en province, où l'agglomération ou la communauté de communes, comme elles existent dans les zones hors Ile-de-France, sont plus appropriées, parce que les communes sont tellement petites que la plupart des compétences ont été transférées aux intercommunalités. On comprend mieux et les gens les perçoivent mieux. Aujourd'hui, c'est vrai qu'on peine encore à bien communiquer et à bien comprendre, même nous, parfois, élus. Il y a tellement de doublons ou il y a tellement de difficultés, de mécanismes entre la métropole et le territoire qu'on a aussi des difficultés dans le contenu. Ça, je vous rejoins sur la communication et la nécessité de le faire, Madame Gabrielli.

Sur les orientations, on peut ne pas les partager. Je le comprends tout à fait. Ce que l'on a essayé de faire, c'était de défendre les intérêts de chaque commune. Les plans locaux d'urbanisme existaient dans nos communes avant de devenir intercommunaux. L'idée était de faire en sorte que chacun, selon ses spécificités, on a treize villes dans le territoire Paris Est Marne et Bois, soit respecté dans ses souhaits, ses orientations en matière d'habitat, en matière de logement, en matière de construction.

Vous parliez de l'artificialisation des sols. On a des injonctions un peu contradictoires de l'État. D'un côté, on nous demande de construire plus de logements parce qu'il faut du logement et, en même temps, on nous impose potentiellement, dans certains documents d'urbanisme, 30 % de pleine terre à la construction, ce qui est impossible. Vous voyez bien qu'il y a aussi énormément d'injonctions contradictoires qui sont proposées par l'État.

C'est pour cela que le territoire a souhaité prendre les devants en votant ce PADD pour justement nous prémunir d'éventuelles menaces extérieures. Moi, je suis un défenseur de l'identité de nos communes, du caractère résidentiel, d'un urbanisme maîtrisé, sur les hauteurs, sur la densité, sur la non-densification, sur la préservation aussi d'espaces non construits, parce que c'est important aussi. Mais on ne peut pas, d'un côté, dire qu'il faut du logement parce que sinon, on est pénalisé par la loi SRU et, de l'autre côté, dire : arrêtons d'artificialiser. Vous voyez, il y a aussi des injonctions contradictoires.

En résumé, ce PADD, c'est les orientations, parce qu'il va mener ensuite à l'application d'un plan local d'urbanisme intercommunal. On a essayé de respecter l'identité de chaque commune et chaque maire a été entendu avec les exigences qui sont les siennes. Pour ceux qui sont proches des bords de Marne, il y a tous les enjeux liés à la Marne. Nous, on a le bois de Vincennes. On a une densité énorme. Je rappelle que Saint-Mandé est l'une des villes les plus denses de France et on a effectivement à se protéger face à une surdensification. On voit bien qu'il y a un travail énorme qui est demandé aux communes pour construire, construire, construire. A Saint-Mandé, on doit préserver du résidentiel et de l'habitat collectif et puis aussi essayer de protéger un urbanisme non maîtrisé.

Voilà, mes cher(e)s collègues, ce que je souhaitais vous dire. Je vous propose de prendre acte. C'est une prise d'acte. Est-ce que vous prenez acte que nous avons eu cet échange et que nous avons pu parler du PADD ? Oui. Merci beaucoup, mes cher(e)s collègues. Cela va permettre au territoire d'avancer sur le PLUI.

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a pris acte du débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

8. Participation de la ville dans le programme ACTEE (actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) et signature de conventions pour l'accès aux subventions prévues dans le cadre de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) SEQUOIA

Le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique 2 (ACTEE 2), référencé PRO-INNO-52, est porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Le programme ACTEE 2, dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 1 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme sur tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

ACTEE 2 apporte un financement, via des appels à manifestation d'intérêt (AMI), aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique. ACTEE 2 apporte également différents outils à destination des collectivités et des acteurs de la filière, avec notamment la mise à disposition d'un simulateur énergétique, un site internet informant de chaque étape des projets de rénovation ainsi qu'un centre de ressources adapté aux territoires (cahiers des charges type, fiches conseils, guides, etc.) à destination des élus et des agents territoriaux.

Suite à la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des bâtiments municipaux « SEQUOIA » lancé le 30 juin 2020, le jury a décidé de sélectionner les projets du groupement porté par la Métropole du Grand Paris, accompagnée de l'ALEC MVE, et des communes de Neuilly-Plaisance, Les Pavillons-sous-bois, Sèvres, Montrouge, Meudon, Le Raincy, Vaucresson, Saint-Ouen, Alfortville, Sceaux, Aulnay-sous-Bois, Colombes, Neuilly-sur-Marne, Savigny-sur-Orge, Suresnes, La Garenne-Colombes, Rueil-Malmaison, Villecresnes, Charenton-le-Pont, Villejuif, Bourgl-la-Reine, Argenteuil, Paris, Noisy-le-Grand, Saint-Mandé, Montreuil, Bobigny, Bondy et Rosny-sous-Bois.

Les bénéficiaires prévoient les actions qui correspondent au bouquet d'actions parmi les quatre typologies suivantes :

- Recrutement de postes d'économistes de flux,
- Acquisition d'outils de mesure des consommations énergétiques (petits équipements, logiciel de suivi),
- Réalisation d'audits, stratégies pluriannuelles d'investissements, et d'études thermiques et énergétiques,
- Réalisation d'études de maîtrise d'œuvre.

Conformément à l'AMI, les objectifs premiers sont :

- D'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités,
- De proposer une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques.

Il est attendu que les fonds attribués via cet AMI génèrent des actions concrètes ou à minima, la mise en place de plans de travaux chiffrés réalisables.

La Métropole du Grand Paris s'engage à reverser à la collectivité la subvention d'un montant maximal de 30 000€ sur les 2 ans de programme.

Pour accéder aux subventions prévues dans le cadre de l'AMI, il est nécessaire de conclure une convention de partenariat ainsi qu'une convention de reversement.

Effectivement, la convention de partenariat a pour objet de définir le cadre du partenariat entre les parties pour le déroulement opérationnel du programme. La seconde convention de reversement de subventions est complémentaire à la convention de partenariat et les dispositions doivent être compatibles.

En parallèle, un avenant à la convention cadre pluriannuelle de l'ALEC-MVE et de la Ville est nécessaire, car l'ALEC MVE partie prenante du dispositif s'engage à apporter l'appui essentiel à la Commune, en recrutant notamment un économiste de flux partagés

Il est demandé au Conseil Municipal, vu l'avis favorable émis par la Commission Municipale Transition écologique et numérique, urbanisme, cadre de vie, redynamisation du commerce et développement économique, d'approuver la participation de la Ville dans le programme ACTEE ainsi que la signature de conventions pour l'accès aux subventions prévues dans le cadre de l'AMI SEQUOIA.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Madame Etner ?

Mme ETNER : Je me suis rendu compte, en relisant cet après-midi la convention, qu'il nous manquait l'annexe un de la convention bilatérale, dont l'objet est d'adopter justement cette annexe. Je vous fais la remarque pour la prochaine fois, avoir tous les documents qui nous permettent de voter.

Néanmoins, nous n'allons pas faire un vote juridique, mais un vote politique, donc nous allons voter pour.

Nous aurions simplement aimé avoir plus d'informations sur l'état des bâtiments municipaux et sur le calendrier des actions, avec un peu plus de concret sur la rénovation énergétique que vous envisagez. Vous nous avez dit tout à l'heure qu'il n'est pas possible de faire de la rénovation énergétique en un an. Nous sommes tout à fait conscients de cela et nous sommes d'accord pour que vous le fassiez en plusieurs années, mais nous voulons simplement être associés ou informés avant que ce soit entrepris. Et nous n'aimerions pas découvrir les faits comme pour la chaudière, où nous avons été mis devant le fait accompli. Nous avons découvert, le jour de l'inauguration, presque, que vous aviez fait une rénovation de la chaudière. Nous vous demandons juste des précisions sur ce programme de rénovation énergétique que vous allez mettre en œuvre.

M. LE MAIRE : Très bien. Ce sera fait. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vous propose de le mettre aux voix et, peut-être, communiquer si ce n'est pas fait. Je ne sais pas, c'était peut-être quand même dans les documents, mais vérifier si nous avons bien communiqué l'annexe. J'espère qu'elle est dedans. On vous la communiquera bien sûr.

Qui est contre ?

Mme CULANG : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme CULANG : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme CULANG : 35.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues, pour cette unanimité.

Sur rapport de Mme VERON, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la participation de la ville dans le programme ACTEE (actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) et la signature de conventions pour l'accès aux subventions prévues dans le cadre de l'AMI (appel à manifestation d'intérêt) SEQUOIA.

9. Avis sur l'arrêt du projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) du territoire Paris Est-Marne & Bois

A la suite de la loi NOTRe et de la loi ALUR, les établissements publics territoriaux sont devenus compétents en matière de règlement local de publicité (RLP), élaboré selon une procédure identique à celle des PLU (régie par code de l'urbanisme).

Le RLP intercommunal est défini comme un instrument de planification pour des motifs de protection du cadre de vie. Il adapte au contexte local les dispositions prévues par la loi en matière d'emplacements, de densité, de dimension et d'entretien. Il définit les différents types de dispositifs autorisés et établit des prescriptions pour l'ensemble du territoire, selon un zonage qu'il délimite. Les règles sont principalement plus restrictives que celles fixées par le régime général.

Pour rappel, les RLP communaux qui ont été élaborés avant la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) seront caducs à compter du 13 juillet 2022 et laisseront place aux dispositions nationales car ils n'ont pas été révisés avant l'échéance.

La majeure partie des communes du territoire possède un RLP de ce type, dit de « première génération » (élaboré avant la loi ENE du 12 juillet 2010) et datant généralement des années 1980 ou 1990. Seules les communes de Fontenay-sous-Bois, Saint-Mandé et de Vincennes ont approuvé un RLP après la loi ENE.

Il est ainsi apparu nécessaire pour le territoire, d'élaborer une politique environnementale en matière de publicité qui soit cohérente sur l'ensemble du territoire intercommunal, et d'engager l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) afin qu'il soit adopté avant l'échéance de caducité des RLP communaux.

Concernant les étapes de la procédure, le territoire a engagé la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal par délibération du 15 octobre 2018. Suite à l'élaboration du diagnostic, trois ateliers de travail ont eu lieu avec les communes les 19 et 21 février 2019, qui ont permis de préciser les orientations et choix de réglementation. Le Comité technique du 15 mars 2019 a été l'occasion de dresser le bilan des ateliers et de faire des propositions sur les choix de réglementation ainsi qu'une proposition de zonage.

Lors du Comité de pilotage du 02 avril 2019, le diagnostic, le rapport de présentation et les propositions d'orientations ont été validés. Les orientations définies et validées lors de ce comité de pilotage ont fait l'objet d'un débat au Conseil Municipal de Saint Mandé en date du 18 juin 2019.

Dans le cadre de la concertation liée à l'élaboration du projet, des registres de concertation ont été mis à disposition du public dans chaque mairie et dans les locaux de Paris Est Marne & Bois notamment par le biais d'une adresse mail dédiée « concertation.rlpi@pemb.fr » créée à cet effet.

Une première réunion dédiée aux Personnes Publiques Associées (PPA) s'est tenue le mardi 12 novembre 2019 à la Scène Watteau à Nogent-sur-Marne. Une réunion a rassemblé les professionnels de l'affichage et les associations de défense de l'environnement le même jour.

La crise sanitaire de la COVID19 a suspendu la phase active de la concertation. Celle-ci a repris en juillet 2021. Le projet de RLPi a été mis en ligne depuis le 23 septembre 2021.

Une consultation citoyenne sur la publicité extérieure a également eu lieu du 02 septembre au 30 octobre 2021. En octobre et novembre 2021, des réunions de concertation avec les commerçants de chaque commune du territoire ont été organisées. Une réunion publique à l'échelle du Territoire, s'est déroulée le 20 octobre 2021. Cette concertation a permis de recueillir l'avis du public et des différents partenaires, le bilan détaillé de la concertation a été approuvé par délibération du Conseil du Territoire le 7 décembre 2021.

Aussi, le projet de RLPi, se composant d'un rapport de présentation, d'un règlement et de ses annexes, déclinant le projet politique de territoire en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes, a été arrêté par délibération du Conseil du Territoire le 7 décembre 2021.

Conformément à l'article L-134-7 du code de l'urbanisme, le projet de RLPi arrêté, a été transmis pour avis à la Ville de Saint-Mandé, qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer à l'issue de la notification de ladite délibération (en date du 17 décembre 2021).

Aussi, la zone de publicité ZP3_D couvre les axes structurants des villes de Charenton-le-Pont, Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Saint-Mandé, Saint-Maurice et Saint-Maur-des-Fossés. L'objectif de la réglementation locale de cette zone est de couvrir les espaces où la pression liée à la publicité extérieure (publicités, enseignes et pré-enseignes) est la plus forte.

Différents axes de la Ville de Saint-Mandé sont règlementés par ce zonage spécifique. Or, il apparaît que le plan de zonage a défini la rue Plisson, comme axe structurant, à contrario de l'avenue Joffre, structurante et commerçante, actuellement classée en zone de publicité ZP1_B relative aux espaces patrimoniaux.

Il est donc proposé que cette erreur matérielle soit corrigée, en classant l'avenue Joffre en ZP3_D et la rue Plisson, en ZP1_B.

Sur les zones ZP0 (franges du Bois de Vincennes et bords de Marne) et ZP2 (zones d'habitat et d'équipements), la Commune n'a pas de remarques sur leurs emprises.

Il est demandé au Conseil Municipal, vu l'avis favorable émis par la commission Transition écologique et numérique, urbanisme, cadre de vie, redynamisation du commerce et développement économique, d'approuver l'avis sur l'arrêt du projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) du territoire Paris Est-Marne & Bois.

M. LE MAIRE : Si vous avez des remarques, mes cher(e)s collègues ? Oui, Madame Gabrielli ?

Mme GABRIELLI : Vous observez qu'il y a eu une consultation citoyenne mais, en revanche, vous n'en communiquez pas les résultats. Il y a 3 200 personnes qui ont répondu. La majorité

d'entre elles a jugé que la publicité était gênante, présente, inesthétique, qu'elle contribuait à la pollution visuelle. Et on atteint même 90 % lorsqu'il s'agit de demander de supprimer les dispositifs publicitaires ou d'en réduire la taille. Donc on voudrait savoir un peu à quoi sert une enquête si vous n'en tenez pas compte ou, en tout cas, si vous n'en mentionnez pas les résultats. On sait que pour Saint-Mandé, ça va représenter quelques suppressions.

On va faire une explication de vote. La délibération elle-même, c'est un changement de zonage sur lequel on n'est pas contre, mais on est défavorable à l'ensemble des dispositifs, toute forme d'affichage qui utilise de l'énergie, le rétro-éclairage, les rotations, etc. Et puis il y a un autre point. On sait qu'à l'intérieur des magasins, vous ne pouvez rien sur ces dispositifs publicitaires très énergivores qui sont en train de se déployer. Néanmoins, il y a une législation en vigueur. Ce n'est pas la première fois que je vous interpelle sur le sujet, Monsieur le Maire, qui est que toutes les publicités, enseignes, vitrines, tout ça doit être éteint la nuit entre 1 heure et 6 heures et que c'est au Maire de la faire respecter. Et on sait que ça ne l'est pas. Je me permets de vous le rappeler encore une fois et d'expliquer notre vote contre pour cela.

Merci.

M. LE MAIRE : Et le RLPI sera encore plus restrictif puisque ce sera entre 23 heures et 7 heures. Je le redis, sur le résultat de la consultation, cela relève d'une compétence du territoire. Ce n'est pas nous qui faisons ni la consultation, ni la communication, ni l'élaboration du plan. Cela a été réalisé par le territoire. Donc il y aura peut-être une communication. Je ne sais pas. Il faudrait leur adresser la demande sur le retour de la consultation.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Non. Ça, nous devons le voter. Je le mets aux voix. Qui est contre ?

Mme CULANG : 3.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme CULANG : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme CULANG : 32.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mes chers collègues.

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité l'avis sur l'arrêt du projet de règlement local de publicité intercommunal (RLPi) du territoire Paris Est Marne & Bois comme suit :

Contre : 3 *Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION.*

Abstention : 0

Pour : 32 *M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilynne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH, Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.*

10. Participation des Familles et de la Ville aux dépenses des Mini-Séjours 2022

Dans le cadre des activités proposées pendant les vacances scolaires à Saint-Mandé, et afin de répondre aux souhaits exprimés par les familles Saint-Mandéennes, la Ville propose l'organisation de mini-séjours pour les enfants âgés 6 à 17 ans révolus, d'une durée entre 3 à 5 jours selon les tranches d'âges.

La ville propose l'organisation de 8 mini-séjours comme suit :

Au printemps :

- Un séjour de 5 jours itinérant en péniche sur le canal du Nivernais (vie sur un bateau, passage d'écluses, escalade lors d'escale, kayak, VTT...) pour des élémentaires,
- Un séjour de 5 jours à Jablines (VTT / VTC, équitation, tir à l'arc, accrobranche...) pour des élémentaires logés sous tentes.

L'été :

- Deux séjours de 5 jours à Jablines (tir à l'arc, catamaran...) pour des élémentaires logés sous tentes,
- Deux séjours de 3 jours à Jablines (équitation, cirque...) pour des maternels logés dans des bâtiments,
- Un séjour de 5 jours à Jablines (télési nautique, planche à voile...) pour des adolescents logés sous tentes,
- Un séjour de 5 jours en pleine nature à Jambville (78) (construction du camp, préparation du coin repas, des repas, activités réalisées en lien avec l'environnement...) pour des adolescents logés sous tentes.

La Ville prendra en charge la différence de prix entre la participation des familles et le coût de chaque séjour.

Le tarif facturé à la Ville par chaque prestataire est différent selon le type séjour proposé. Les coûts des séjours varient entre 170,83 € et 346,67 €. La tarification appliquée aux familles sera calculée en fonction de leur quotient familiale (QF) comme suit :

Tarif par tranche	Montant facturé
Tranche 1 QF < 475	20% du prix du séjour
Tranche 2 QF 475 < 1000	33% du prix du séjour
Tranche 3 QF 1000 < 1500	50% du prix du séjour
Tranche 4 QF 1500 < 2000	67% du prix du séjour
Tranche 5 QF 2000 < 2500	83% du prix du séjour
Tranche 6 QF > 2500	100% du prix du séjour
Forfait commune	Coût du séjour

Une participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales pourra être déduit du prix du séjour par le biais du dispositif d'aide aux vacances enfants de la CAF (les bons CAF). Cette aide est calculée en fonction du quotient familiale et de la composition de la famille.

Par ailleurs, en cas de fratrie, une réduction de 50% sera appliquée à partir du deuxième enfant inscrit.

Il est donc demandé au Conseil Municipal, vu l'avis favorable émis par la commission Familles, petite enfance, vie scolaire et périscolaire, d'approuver la participation des familles et de la Ville aux dépenses des mini-séjours 2022.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Madame Etnier, je vous en prie.

Mme ETNER : Nous allons voter pour. Nous sommes vraiment résolument pour ces mini séjours. Vous pouvez même en proposer d'autres, si vous voulez, aux autres vacances scolaires, et nous voterons pour. Simplement, même remarque que pour le point numéro sept, nous aimerions avoir une discussion en amont sur la fixation des tarifs. Là, nous votons une fixation de tarifs. Il nous semble que c'est un point politique et nous souhaiterions être autre chose qu'une chambre d'enregistrement et pouvoir tout simplement en débattre.

M. LE MAIRE : Je crois que c'est ce que l'on fait là. On vous présente les tarifs. Vous pouvez voter pour ou contre. Pour le reste, c'est encadré. Vous voyez, il y a la CAF qui rentre en jeu. On applique le quotient familial. Il y a une prise en charge. C'est la prise en charge de la ville dans le cadre de ces séjours. Je veux bien qu'on consulte tout le monde sur tout, pardon, mais ce n'est pas votre rôle.

Je vous en prie.

Mme ETNER : On peut avoir une discussion sur le coefficient familial, sur le tarif aux non-Saint-Mandéens, sur le prix fait pour le deuxième ou le troisième enfant. Il y a une discussion politique qui est possible. Donc je ne suis pas d'accord avec le fait qu'il n'y a pas de politique derrière une fixation des prix. C'est tout.

M. LE MAIRE : Très bien. Je le passe aux voix. Qui est contre ?

Mme CULANG : 0.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Mme CULANG : 0.

M. LE MAIRE : Qui est pour ?

Mme CULANG : 35.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues.

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la participation des familles et de la Ville aux dépenses des mini-séjours.

11. APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.21 L.2122.22 L2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- DEC N°210 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'association CRESCENDO ART ET MUSIC
- DEC N°211 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et l'IFSMB de Paris Saclay, le 13/12/21
- DEC N°212 Portant approbation de la convention de mise à disposition de matériel au profit de la Librairie Paroles
- DEC N°213 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Excogim, le 13/12/22
- DEC N°214 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et la société Cohevia, le 03 et 04/01/22 - **ANNULÉ**
- DEC N°215 Portant approbation de la convention de mise à disposition des salles de la Maison de la Famille entre la ville de Saint-Mandé et l'association "Théâtre Demi-Lune", du 21 au 23/12/21

- DEC N°216 Portant approbation de la convention de mise à disposition des salles de la Maison de la Famille entre la ville de Saint-Mandé et l'association "Théâtre Demi-Lune", période de vacances scolaires 2021-2022
- DEC N°1 Portant approbation du contrat de cession des droits de représentation du spectacle "l'Invention de nos vies", le 11/01/22
- DEC N°2 Portant approbation du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Quand j'avais 5 ans, je m'ai tué", le 18, 19 et 20/01/22
- DEC N°3 Portant approbation du contrat de cession des droits de représentation du spectacle "un peu pluche", le 22/01/22
- DEC N°4 Portant création d'une régie d'avances temporaire séjour (RA 9050)
- DEC N°5 Portant mise à disposition de la salle bleue de la Maison de la Famille entre la ville de Saint-Mandé et l'association des secouristes Français Croix Blanche 94 nord Val-de-Marne, le 29/01/22
- DEC N°6 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Imax, le 10/03/22
- DEC N°7 Portant approbation d'un contrat de deux projections des films publics non commerciales réalisés par Tim Burton, le 06/02/22
- DEC N°8 Portant approbation du contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle "Le temps de vivre", le 08/02/22
- DEC N°9 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et la Compagnie Theatronautes, le 29/01/22
- DEC N°10 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le collectif La Troupe, du 3 janvier au 3 juillet 2022
- DEC N°11 Portant approbation de la convention de mise à disposition de matériel au profit de la Librairie Paroles
- DEC N°12 Portant approbation de la convention de mise à disposition de salle entre la ville de Saint-Mandé et le cabinet Dumoulin, le 09/02/22

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'application de l'article 2122.21, L 2122.23 du code Général des Collectivités Territoriales.

M. LE MAIRE : Vous le savez, c'est l'ensemble des décisions que je peux être amené à prendre et pour lesquelles vous m'avez autorisé en début de mandature, toutes les décisions du quotidien que je peux prendre dans le cadre du Conseil, que vous trouverez en annexe et dont je ne vais pas vous faire lecture.

Sur présentation de M. le Maire, le Conseil Municipal a pris acte de la liste des décisions.

12. Questions diverses

M. LE MAIRE : Le conseil est terminé, mais si vous voulez prendre la parole, je vous en prie. Je le rappelle à chaque fois, mais il y a la procédure des questions diverses qui est une

procédure encadrée par le règlement intérieur. Si vous souhaitez poser des questions, vous pouvez le faire jusqu'à 48 heures avant par écrit et on vous apporte une réponse. Bref, tout cela est encadré, mais je veux bien vous donner la parole naturellement.

Madame Gabrielli puis Madame Touati.

Mme GABRIELLI : Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voulais vous remercier, puisqu'en fait, hier soir, il y a eu une conférence sur les violences faites aux femmes et que vous avez eu l'amabilité de nous prêter la salle de conférence de la médiathèque et de mettre à disposition un certain nombre d'équipements. Et Madame Noisette qui est ici présente, était là pour faire la régie. Malheureusement, j'ai regretté qu'il n'y ait pas d'élu, pas de représentant de la mairie qui soit à cette conférence.

Je voulais vous demander, puisqu'on a vu qu'il y avait des élus de Vincennes, des élus de Fontenay qui s'étaient déplacés et qui agissaient contre les violences faites aux femmes, si vous aviez des actions spécifiques et si vous envisagiez une politique. C'est mon premier point.

Le deuxième. Je voulais vous demander, sur les aménagements cyclables, si vous comptiez faire quelque chose. Peut-être qu'un jour, on pourra explorer ensemble, à vélo, comment on circule. Traverser les carrefours, ce n'est pas évident dans Saint-Mandé. Je peux vous prendre un exemple. Avenue du Bel-Air, vous êtes à gauche sur la piste cyclable. Ensuite, il faut passer à droite sur la route. Ensuite, il faut retraverser pour reprendre la piste cyclable. Ça fait deux traversées de carrefour en 200 mètres. C'est compliqué. Ce serait bien qu'il y ait des aménagements qui facilitent la vie des cyclistes.

Merci.

M. LE MAIRE : Sur les violences faites aux femmes, je suis désolé, je pensais venir hier pour faire l'ouverture et vous apporter un salut républicain, je n'ai malheureusement pas pu venir, mais je viendrai la prochaine fois que vous m'inviterez naturellement. Et il était bien naturel que vous puissiez organiser cette réunion et que la mairie mette à disposition, comme elle le fait pour toutes les associations.

Des actions sont menées, on aura l'occasion d'en parler, sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Et d'autres actions vont être menées également. Vous savez que cela fait partie des enjeux aussi qui ont été pris en charge par le territoire. Il y a Nathalie Cohen aussi qui est impliquée sur ces sujets. Il y a aussi notre police municipale. Il y a pas mal de choses sur lesquelles on a déjà des dispositifs et sur lesquelles on peut aussi poursuivre notre travail.

Concernant les aménagements cyclables, il y a des parties qui relèvent des voies départementales, des parties qui relèvent des voies communales. Beaucoup de choses ont déjà été faites. Je n'ose pas vous dire d'utiliser votre voiture. Ce serait plus facile. Dommage, mais je comprends. Après, vous savez circuler en vélo, ce n'est pas toujours...

Il y avait Madame Touati qui souhaitait prendre la parole. Je vous en prie.

Mme TOUATI : Une très brève question. Pourquoi le salon du livre, qui est vraiment une superbe manifestation, qui était annoncée dans la brochure culturelle, n'a pas eu lieu le week-end dernier ? Je n'aurais pas pu vous poser la question plus tôt parce que j'ai découvert cela... Et il y a plusieurs Saint-Mandéens qui demandent.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre par une devinette. Qu'est-ce qui, depuis deux ans, perturbe la vie de la France et nous fait porter des masques et nous empêche d'organiser tous les événements qu'on voudrait organiser ? Réponse : la COVID. En accord avec l'organisatrice du salon, on avait pris la décision, il y a déjà plusieurs semaines. Voyant la vague Omicron, on ne savait pas du tout ce qu'il en serait aujourd'hui. On ne pouvait pas annuler au dernier moment. Donc on a pris, déjà, il y a deux mois presque, quand on a vu que ça flambait, la décision malheureuse de reporter, puisqu'on le fera l'an prochain, avec l'organisatrice du salon et les équipes de ce salon, parce qu'on ne savait pas du tout ce qu'il

en serait, si on pourrait le tenir. Et je ne vous cache pas que la situation sanitaire juste avant les vacances de Noël était telle qu'on n'a voulu prendre aucun risque. Donc voilà pourquoi. Mais, naturellement, c'est un salon qui a vocation à se poursuivre. Et l'organisatrice me suit suffisamment à la trace pour ne pas me faire oublier qu'il faut l'organiser l'an prochain. Donc ce sera fait, bien naturellement, et on apprécie beaucoup ce salon.

Mes chers collègues, je vous remercie d'avoir participé à cette séance et je vous souhaite une très bonne soirée.